

- Commission ressources –

Compte administratif 2018

- 2 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : autorisations de programme du budget principal
- 3 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget principal
- 4 - Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2018
- 5 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : autorisations de programme des budgets annexes
- 6 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental
- 7 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 8 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
- 9 - Rapport d'activité 2018 : budget annexe de la Structure accueil enfance
- 10 - Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe de la Structure accueil enfance
- 11 - Affectation du résultat 2018 : budget principal
- 12 - Affectation du résultat 2018 : budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental
- 13 - Affectation du résultat 2018 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 14 - Affectation du résultat 2018 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
- 15 - Affectation du résultat 2018 : budget annexe de la Structure accueil enfance

POLE RESSOURCES

Direction des finances et de la commande publique

Service préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Arrêté des comptes du Département pour 2018 – autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En 2018, le montant des autorisations de programme (AP) voté s'est élevé à 142,92 M€ dont 98,75 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 44,17 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 126,16 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 98,75 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 27,41 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale par mission et programme prévue au budget primitif des AP réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2018 à l'exception de celles relatives à la mission H6 concernant les inondations d'octobre 2018 au regard du caractère exceptionnel de l'événement et des engagements de la collectivité pris auprès des communes sinistrées.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

I – Budget principal - Autorisations de programme – maîtrise d’ouvrage :

Les AP révisées s’élèvent à 98,75 M€ et la totalité a été individualisée.

Pour mémoire, l’année 2018 est caractérisée par la reconduction des AP récurrentes en maîtrise d’ouvrage pour un montant de 24,44 M€ sur 5 ans et l’évènement exceptionnel des inondations d’octobre 2018 pour lequel 21 M€ d’AP ont été individualisés.

La **mission éducation** s’élève à 15,39 M€. Pour 2018, la totalité des AP concerne le programme collèges et correspond notamment à des travaux de construction et de réhabilitation pour 14,36 M€, auxquels s’ajoutent des équipements pour 1,03 M€. De ces montants, 0,5 M€ font suite aux inondations d’octobre 2018.

Le montant de la **mission culture et patrimoine** est de 1,50 M€, dont 1,23 M€ pour le développement culturel, et 0,27 M€ pour les Archives.

La **mission sport jeunesse** totalise 6,21 M€ concentrés sur le programme Sport et activités de pleine nature consacrés principalement aux études et travaux de la Voie Verte sur le Canal du Midi pour 5,92 M€.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant global de 2,23 M€ qui se répartissent entre les programmes Eau pour 13 500 € et Espaces naturels pour 2,22 M€ dont 1,5 M€ dédiés à la gestion des propriétés d’Espaces Naturels Sensibles.

La **mission réseau routier et mobilité** avec 58,20 M€ demeure la plus importante. Le programme routes mobilise l’ensemble des individualisations, réparties comme suit :

- travaux neufs : 11,72 M€
- entretien et gestion du réseau : 21,36 M€
- imprévus et divers : 23,16 M€ dont 20,00 M€ pour les travaux suite aux inondations d’octobre 2018
- études : 1,95 M€.

La **mission administration générale** s’élève à 15,22 M€. Pour le programme des Systèmes d’information et télécommunications, 3,77 M€ ont été individualisés pour les logiciels métiers, postes de travail et infrastructures. Le programme Logistique et patrimoine s’établit à 11,45 M€ dont 2,10 M€ pour le programme des moyens courants des services. Sur ces derniers crédits, 0,1 M€ ont été individualisés pour répondre aux besoins des inondations d’octobre 2018. Pour la gestion du patrimoine immobilier, 8,75 M€ ont été affectés aux travaux, au maintien du bâti, aux installations thermiques, à l’aménagement des locaux et à l’accessibilité pour personnes handicapées.

La **mission pilotage et coordination** affiche un montant de 5 000 € pour la poursuite de la refonte du site internet du Département.

Le détail de l'ensemble des programmes vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
D Education	14 885 000,00	15 385 000,00	15 385 000,00
<i>D1 Collèges</i>	14 885 000,00	15 385 000,00	15 385 000,00
E Culture et patrimoine	1 504 591,00	1 504 591,00	1 504 591,00
<i>E1 Développement culturel</i>	1 230 791,00	1 230 791,00	1 230 791,00
<i>E3 Archives</i>	273 800,00	273 800,00	273 800,00
F Sport Jeunesse	6 210 000,00	6 210 000,00	6 210 000,00
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	6 210 000,00	6 210 000,00	6 210 000,00
G Environnement et prévention des risques	2 231 000,00	2 231 000,00	2 231 000,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	2 217 500,00	2 217 500,00	2 217 500,00
I Réseau routier et mobilité	30 101 956,00	58 197 556,00	58 197 556,00
<i>I1 Routes</i>	30 101 956,00	58 197 556,00	58 197 556,00
K Administration générale	14 601 692,00	15 221 692,00	15 221 692,00
<i>K3 Systèmes d'information et télécommunications</i>	3 770 000,00	3 770 000,00	3 770 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	10 831 692,00	11 451 692,00	11 451 692,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<i>L2 Communication externe</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total général	69 539 239,00	98 754 839,00	98 754 839,00

II – Budget principal - Autorisations de programme - subventions :

Les AP en matière de subventions d'investissement sont présentées dans les tableaux ci-après. Le montant d'AP révisé est de 44,17 M€ pour un montant individualisé de 27,41 M€ (inondations comprises). Pour mémoire, en 2017, 21,25 M€ ont été individualisés sur les différents programmes.

Le montant d'AP disponible s'élève à 16,76 M€. Sur cette somme et au regard du caractère exceptionnel des inondations, je vous propose le maintien des AP inondations non individualisées soit 10,8 M€ dans la mesure où sur les 16,5 M€ votés, 5,7 M€ seulement ont pu être individualisés en 2018 compte tenu du temps nécessaire au chiffrage des dégâts causés et du délai de dépôt des dossiers par les communes sinistrées.

La somme caduque (hors inondations) s'élève donc à 5,96 M€ et concerne principalement les programmes ci-dessous. Elle provient de décalages dans les projets ou des programmations moins importantes que prévues initialement :

- mission action sociale et insertion : 0,21 M€ prévus pour l'habitat social ;
- mission autonomie : 0,33 M€ concernant l'aide à la construction ou la réhabilitation des établissements sociaux et médicosociaux ;
- mission environnement et prévention des risques 1,05 M€ : dont 0,61 M€ pour le programme eau et 0,42 M€ pour le programme espaces naturels ;
- mission aménagement et attractivité du territoire : 4,28 M€ dont 3,95 M€ pour le programme agriculture et pêche (avec 3,16 M€ pour l'irrigation collective suite à la présentation tardive des demandes de financement. Ces projets seront représentés en 2019) et 0,31 M€ pour les infrastructures d'intérêt général ;

Concernant les individualisations d'AP :

La **mission enfance famille** (0,36 M€) a été consacrée au financement de la construction de la crèche du Viguié à Carcassonne.

La **mission action sociale et insertion** (1,2 M€) recouvre le financement de la construction et la réhabilitation de logements sociaux, du plan d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et enfin de l'ANRU.

La **mission autonomie** (1,14 M€) comprend le financement de la réhabilitation du foyer pour personnes en situation de handicap Paule Montalt à Cuxac d'Aude et de la construction de l'EHPAD du centre hospitalier de Castelnaudary.

La **mission culture et patrimoine** (0,97 M€) a permis le financement des sites pôles du Pays Cathare ainsi que l'aménagement du Grand site de la Cité de Carcassonne (0,42 M€) ou encore des équipements culturels (0,55 M€) dans le cadre de l'aide aux communes.

La **mission sport et jeunesse** (0,64 M€) est constituée principalement du financement des équipements sportifs des communes et intercommunalités (0,6 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (8,06 M€) comprend les investissements liés à l'eau concernant la prévention des inondations, l'eau potable ou encore l'assainissement (5,02 M€) mais aussi la sécurité civile (2,86 M€) et enfin la préservation des espaces naturels sensibles (0,18 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (11,93 M€) recouvre l'accompagnement des territoires avec l'aide aux communes (4,65 M€ dont constructions publiques : 2,15 M€, cœur de village : 1,18 M€, équipements scolaires : 1,09 M€ et maisons de santé pluridisciplinaires : 0,04 M€), les actions en faveur du tourisme (0,19 M€) et l'agriculture et la pêche (1,21 M€ dont 1,10 M€ pour le programme hydro agricole et 0,11 M€ en faveur de la santé animale et la prévention des calamités). Enfin, suite aux inondations d'octobre 2018, 5,7 M€ ont été individualisées pour financer la reconstruction d'infrastructures publiques et la remise en l'état des rivières.

La **mission réseau routier et mobilité** (3,10 M€) est répartie entre l'aide aux communes en matière de voirie (2,40 M€) et la modernisation, l'entretien et la gestion du réseau (0,70 M€).

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
A Enfance Famille	360 000,00	360 000,00	360 000,00
<i>A1 Petite enfance</i>	360 000,00	360 000,00	360 000,00
B Action sociale et insertion	1 397 000,00	1 409 000,00	1 203 000,00
<i>B4 Logement</i>	1 397 000,00	1 409 000,00	1 203 000,00
C Autonomie	1 464 233,00	1 464 233,00	1 137 203,00
<i>C1 Personnes âgées</i>	1 186 790,00	1 186 790,00	932 000,00
<i>C2 Personnes handicapées</i>	277 443,00	277 443,00	205 203,00
D Education	0,00	0,00	0,00
<i>D1 Collèges</i>	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	871 344,00	996 344,00	967 419,00
<i>E1 Développement culturels</i>	0,00	0,00	0,00
<i>E2 Sites culturels</i>	871 344,00	996 344,00	967 419,00
F Sport et jeunesse	766 074,00	700 338,00	641 568,00
<i>F1 Sport et activités de plein nature</i>	766 074,00	700 338,00	641 568,00
G Environnement et prévention des risques	10 113 259,00	9 112 638,00	8 061 962,76
<i>G1 Eau</i>	5 625 759,00	5 625 759,00	5 018 581,30
<i>G2 Espaces naturels</i>	1 610 000,00	610 000,00	186 502,46
<i>G4 Sécurité civile</i>	2 877 500,00	2 876 879,00	2 856 879,00
H Aménagement et attractivité du territoire	10 639 740,00	27 022 029,00	11 934 551,79
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	405 950,00	405 950,00	92 950,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	4 763 800,00	4 682 079,00	4 655 415,00
<i>H4 Tourisme</i>	315 990,00	280 000,00	280 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	5 154 000,00	5 154 000,00	1 209 089,84
<i>H6 Inondations</i>	0,00	16 500 000,00	5 697 096,95
I Réseau routier et mobilité	2 794 654,00	3 103 722,00	3 103 722,00
<i>I1 Routes</i>	2 794 654,00	3 103 722,00	3 103 722,00
Total général	28 406 304,00	44 168 304,00	27 409 426,55

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, le volume des AP est détaillé ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
A Enfance Famille	360 000,00	360 000,00	360 000,00
<i>A1 Petite enfance</i>	360 000,00	360 000,00	360 000,00
Crèches	360 000,00	360 000,00	360 000,00
E Culture et patrimoine	421 344,00	546 344,00	546 344,00
<i>E2 Sites culturels</i>	421 344,00	546 344,00	546 344,00
Culture	421 344,00	546 344,00	546 344,00
F Sport Jeunesse	666 074,00	600 338,00	600 338,00
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	666 074,00	600 338,00	600 338,00
Sport	666 074,00	600 338,00	600 338,00
G Environnement et prévention des risques	3 685 759,00	3 759 623,00	3 759 623,00
<i>G1 Eau</i>	3 685 759,00	3 759 623,00	3 759 623,00
AEP	1 994 435,00	2 068 299,00	2 068 299,00
Assainissement	1 691 324,00	1 691 324,00	1 691 324,00
H Aménagement et attractivité du territoire	4 892 740,00	21 275 029,00	10 445 461,95
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	92 950,00	92 950,00	92 950,00
NTIC	92 950,00	92 950,00	92 950,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	4 799 790,00	4 682 079,00	4 655 415,00
Cœur de village	1 214 897,00	1 183 212,00	1 183 212,00
Constructions publiques	2 262 710,00	2 176 674,00	2 150 010,00
Scolaire	1 087 383,00	1 093 492,00	1 093 492,00
Equipements touristiques	35 990,00	35 990,00	35 990,00
Services de proximité	154 810,00	152 711,00	152 711,00
MSP	44 000,00	40 000,00	40 000,00
<i>H6 Inondations</i>	0,00	16 500 000,00	5 697 096,95
Inondations octobre 2018	0,00	16 500 000,00	5 697 096,95
I Réseau routier et mobilité	2 279 654,00	2 398 722,00	2 398 722,00
<i>I1 Routes</i>	2 279 654,00	2 398 722,00	2 398 722,00
Intempéries	41 218,00	221 379,00	221 379,00
Voiries	2 238 436,00	2 177 343,00	2 177 343,00
Total général	12 305 571,00	28 940 056,00	18 110 488,95

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de maintenir au regard du caractère exceptionnel des inondations d'octobre 2018 les AP non individualisées du programme H6 inondations octobre 2018 d'un montant de 10,8 M€ ;
- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des AP et constater la caducité des AP disponibles au 31 décembre 2018.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 08 avril 2019 Arrêté des comptes du Département pour 2018 – budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2018 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2018,

Vu le compte de gestion 2018 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes 2018 ont été clôturés conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2018, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget principal.

Le résultat 2018 sera repris dès le vote du budget primitif 2019.

Dans un contexte financier contraint de par l'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mis en œuvre par l'Etat à 1,2 %, et les événements climatiques exceptionnels qui ont touché l'Aude en octobre 2018, l'année 2018 s'est caractérisée par :

- une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 9,8 M€ (+ 2,03 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux) et la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 4,6 M€ (+ 1,01 %) principalement dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, le Département n'est plus soumis à l'effet ciseau observé en 2017 et connaît une progression de l'autofinancement de 5,4 M€.
- un recours à l'emprunt plus important (35 M€) pour financer les travaux liés aux inondations d'octobre 2018 dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, et l'augmentation des recettes réelles d'investissement (+ 18,1 M€) dont 16,52 M€ au titre des avances reçues de l'Etat et de la Région et des dons des collectivités pour les inondations ont permis de porter le fonds de roulement à un meilleur niveau et de préserver la situation financière du Département.

I – Compte administratif 2018 :

1. Les résultats de l'exercice 2018 :

A la clôture de l'exercice 2018, **le compte administratif** fait apparaître, **en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 14 475 327,99 €** en augmentation par rapport à 2017, les recettes ayant progressé à un rythme plus rapide que celui des dépenses.

Pour déterminer **le résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 50 071 987,09 € (contre 64 448 702,59 € en 2017). Le résultat de fonctionnement global s'élève donc à **64 547 315,08 €** (75 392 267,76 € fin 2017).

La section d'investissement dégage un solde à financer de 10 226 084,99 € qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (positif)	20 344 195,68 €
- résultat reporté (déficit)	30 570 280,67 €

Au total, **le résultat global de clôture 2018 s'élève à 54 321 230,09 €.**

En intégrant les restes à réaliser, soit 10 250 000 € en recettes, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais un solde positif de **23 915,01 €.**

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2018 présenté en annexe, par mission, programme, action.

En mouvements budgétaires, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 581,56 M€ et à 616,38 M€ et en mouvements réels, hors Remboursement Anticipé Temporaire (RAT) et Refinancement de dette (REFI), à 551,81 M€ et 586,63 M€.

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en %	Montant	Evol° en %
Fonctionnement réel	456 778 502,99	1,01%	491 371 273,14	2,03%
Opérations d'ordre	24 429 956,60		4 312 514,44	
Total fonctionnement	481 208 459,59	1,28%	495 683 787,58	1,98%
Réel (hors RAT, REFI et excédent capitalisé)	95 032 269,27	-6,92%	69 938 742,12	31,86%
RAT	0,00		0,00	
REFI	0,00	-100,00%	0,00	-100,00%
Excédent capitalisé			25 320 280,67	-19,18%
Investissement réel	95 032 269,27	-12,45%	95 259 022,79	4,89%
Opérations d'ordre	5 314 877,74		25 432 319,90	
Total investissement	100 347 147,01	-11,84%	120 691 342,69	5,37%
Total budgétaire	581 555 606,60	-1,25%	616 375 130,27	2,63%
Total réel	551 810 772,26	-1,59%	586 630 295,93	2,49%
Total réel hors RAT & REFI	551 810 772,26	-0,45%	586 630 295,93	3,65%

2. La section de fonctionnement :

2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2018 s'établissent à 495,68 M€ en hausse de 9,63 M€ soit + 1,98 % par rapport à 2017 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
Fiscalité	150 893 380,75	153 400 135,00	2 506 754,25	1,66%
Contributions directes	128 830 742,00	132 170 925,00	3 340 183,00	2,59%
Taxe foncière bâti	115 403 985,00	118 405 526,00	3 001 541,00	2,60%
CVAE	11 459 830,00	11 730 112,00	270 282,00	2,36%
IFER	1 966 927,00	2 035 287,00	68 360,00	3,48%
Transfert frais de gestion TFB	9 612 248,00	9 961 182,00	348 934,00	3,63%
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation CVAE	1 627 212,00	1 051 132,00	-576 080,00	-35,40%
CVAE Région (fiscalité reversée)	606 282,75	0,00	-606 282,75	-100,00%
Fiscalité indirecte	185 225 666,70	187 179 715,71	1 954 049,01	1,05%
DMTO	53 328 704,27	55 564 113,67	2 235 409,40	4,19%
Fonds de péréquation DMTO	5 423 571,00	5 494 376,00	70 805,00	1,31%
Fonds de solidarité	6 161 480,00	7 006 072,00	844 592,00	13,71%
Taxe d'aménagement	3 889 356,73	3 323 255,79	-566 100,94	-14,56%
Taxe électricité	4 474 969,89	4 589 912,86	114 942,97	2,57%
TSCA	57 325 542,49	56 357 635,20	-967 907,29	-1,69%
Transferts de compétences	27 049 145,78	26 687 702,73	-361 443,05	-1,34%
Réforme fiscale	30 276 396,71	29 669 932,47	-606 464,24	-2,00%
TICPE RSA	54 622 042,32	54 844 350,19	222 307,87	0,41%
Dotations Etat & participations	106 843 991,51	102 980 946,20	-3 863 045,31	-3,62%
DGF DGD	70 097 231,00	70 294 647,00	197 416,00	0,28%
FCTVA	579 581,69	590 803,00	11 221,31	1,94%
CVAE Région	4 552 416,00	0,00	-4 552 416,00	-100,00%
PCH, MDPH, LASV	5 633 040,95	5 116 290,26	-516 750,69	-9,17%
FMDI	4 943 753,00	4 981 762,00	38 009,00	0,77%
FAPI	578 341,00	563 628,93	-14 712,07	-2,54%
DCRTP	11 879 627,00	11 848 897,00	-30 730,00	-0,26%
Allocations compensatrices de fiscalité	4 676 279,00	4 672 266,00	-4 013,00	-0,09%
Fonds d'urgence	0,00	0,00	0,00	
Autres participations	3 903 721,87	4 912 652,01	1 008 930,14	25,85%
APA	19 009 810,86	22 336 763,70	3 326 952,84	17,50%
Produit de gestion	12 834 172,30	15 127 047,64	2 292 875,34	17,87%
dont recouvrements sociaux	11 939 516,14	14 266 099,61	2 326 583,47	19,49%
Divers fonctionnement	6 772 012,40	10 346 664,89	3 574 652,49	52,79%
Total recettes réelles (hors résultat)	481 579 034,52	491 371 273,14	9 792 238,62	2,03%
Opérations d'ordre	4 476 293,04	4 312 514,44	-163 778,60	-3,66%
Total recettes fonctionnement	486 055 327,56	495 683 787,58	9 628 460,02	1,98%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 491,37 M€ contre 481,58 M€ en 2017, soit une augmentation de 9,79 M€ (+ 2,03 %).

Dans le détail :

- **La fiscalité** augmente de 2,51 M€ (soit + 1,66 %) en raison principalement de l'évolution positive des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** s'élève à 118,41 M€. Cette progression de 3 M€ soit + 2,60 % est due principalement à la hausse des bases à laquelle se rajoutent les rôles supplémentaires. Le taux, quant à lui, n'a pas évolué, il s'établit à 30,69 %. Pour mémoire, les bases évoluent de 2,27 % entre 2017 et 2018.

La **cotisation sur la valeur ajoutée** augmente de 0,27 M€ (soit + 2,36 %) par rapport à 2017 et le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER) est en faible hausse (soit + 0,01 M€). Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), quant à lui, est stable. Le Département n'a pas perçu de la Région de **compensation de CVAE** à l'instar de 2017 car le transfert de la compétence transport est complètement effectif.

Les transferts des **frais de gestion de TFB**, perçus depuis 2014 et destinés à participer à la compensation des allocations individuelles de solidarités, augmentent sensiblement soit + 0,35 M€. Ils représentent 9,96 M€.

Le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le Département a perçu 1,05 M€ soit une baisse de 0,58 M€ par rapport à 2017 en raison du transfert de CVAE à la Région. Il n'a pas été prélevé au titre de ce fonds.

- **La fiscalité indirecte** enregistre une hausse globale de 1,95 M€ soit + 1,05 % liée aux encaissements très favorables des DMTO.

En 2018, les DMTO sont en augmentation de + 4,19% soit + 2,24 M€ de plus qu'en 2017 même si la progression est moins dynamique. Le fonds de péréquation DMTO évolue très faiblement de 0,07 M€. Pour mémoire, le fonds alimenté par un prélèvement sur stock et sur flux est ensuite réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant ou le revenu par habitant est inférieur à la moyenne. Depuis sa création en 2011, le Département contribuait à alimenter ce fonds. Les départements prélevés le sont car le montant des DMTO par habitant de l'année précédente est supérieur à 75% de la moyenne nationale. En 2017, le montant des DMTO par habitant s'élève à 123,43 € alors que la moyenne nationale est de 130 € par habitant. Ainsi le département de l'Aude n'a pas fait l'objet de prélèvement en 2018.

La loi de finances pour 2014 a par ailleurs créé un **fonds de solidarité** financé par un prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO. Les départements éligibles le sont en fonction du revenu par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du montant des DMTO par habitant. Pour 2018, ce fonds a été reconduit et l'attribution s'élève à 7 M€ soit plus 0,84 M€ et le prélèvement à 3,77 M€ soit un montant net de 3,23 M€. Le montant net est en hausse par rapport à 2017 de 0,43 M€.

Le produit de la **taxe aménagement** a diminué de 0,57 M€. Cette diminution peut s'expliquer par une assiette moins favorable. L'évolution de cette taxe est peu maîtrisable.

Le montant de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 4,59 M€. Cette taxe enregistre une faible hausse (+ 0,11 M€). Pour mémoire, le coefficient multiplicateur appliqué à la base est maintenu à 4.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) est en baisse (- 1 M€) et s'élève à 56,36 M€. Les trois parts évoluent à la baisse par rapport à 2017 en raison d'un décalage des titres de recettes sur 2019.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,84 M€. La part relative aux transferts de compétences (4,92 M€) augmente de 0,22 M€ par rapport à 2017.

• **Les dotations d'Etat et participations** d'un montant global de 102,98 M€ sont en baisse de 3,86 M€ soit - 3,62 %.

Pour mémoire, les trois dernières années ont été marquées par les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité dont la contribution au redressement des finances publiques a engendré un prélèvement sur la **dotations globale de fonctionnement** (DGF), chaque année, de près de 5 M€ pour atteindre, en 2017, 67,6 M€. En 2018, ce dispositif est achevé, et on note une stabilité de la DGF avec 67,75 M€, voire une légère hausse de la dotation forfaitaire de 0,158 M€.

La **dotations globale de décentralisation** (DGD) est gelée et s'établit à 2,55 M€.

En 2018, le département a perçu, pour la 2ème année 0,59 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie contre 0,58 M€ en 2017.

Dans le cadre du transfert de la compétence transport, en 2017, le Département a perçu 4,55 M€, car il a continué à exercer cette compétence à la place de la Région au travers d'une délégation qui a été compensée. En 2018, le transfert de la compétence étant entièrement réalisé, le département n'a donc pas reçu de compensation.

Les recettes de la **caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) diminuent de 0,51 M€ en raison notamment de la dotation PCH qui baisse de 0,25 M€ en raison d'un trop perçu en 2017 ainsi que le financement de la conférence des financeurs en lien avec le décalage de la mise en œuvre des actions (- 0,27 M€).

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une faible hausse par rapport à 2017 soit + 0,04 M€.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)** a été créé par la Loi de Finances 2017. Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion. Le département de l'Aude a bénéficié d'un montant de 0,56 M€ en légère baisse (- 0,01 M€).

La **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant diminue donc mais dans une moindre mesure qu'en 2017 (- 0,03 M€).

Les **allocations compensatrices** s'établissent à 4,67 M€ soit un maintien de ces dernières contrairement à la forte diminution de 1 M€ en 2017, en raison notamment de l'intégration de l'allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Concernant les **autres participations** (4,91 M€), elles progressent de 1 M€ malgré le transfert de la compétence transport à la Région qui met fin à la participation des communes et des familles. Dans le détail, il s'agit de :

- la nouvelle prise en charge des Mineurs Non Accompagnés instaurée en 2018 dans le dispositif de protection qui s'est élevée à 564 000 €.
- le Fonds Social Européen d'un montant de 1,1 M€ progresse de 0,4 M€,
- le Fonds Unique Logement augmente et s'établit à 0,64 M€, soit + 0,28 M€,
- la participation de l'Etat pour les contrats d'avenir est en légère baisse (- 0,04 M€) conformément aux prévisions budgétaires et s'élève à 0,09 M€, en revanche pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) la

- participation s'établit à 0,11 M€ et est doublée par rapport à 2017 (+ 0,06 M€), enfin pour les dossiers de coopération décentralisée, l'aide de l'Etat s'est élevée en 2018 à 0,19 M€,
- la prise en charge des consultations médicales de la Protection Maternelle et Infantile, par le régime général d'Assurance Maladie, via la Carte Vitale, s'élève à 0,35 M€ et augmente (+ 0,07 M€),
 - la participation des communes aux opérations de démoustication est stable (0,4 M€), ainsi que la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) + 0,04 M€ et s'établit à 1,05 M€,

- **Les recettes APA** (22,34 M€) augmentent de 3,3 M€. Elles correspondent à la dotation versée par la CNSA au titre de l'APA, soit une hausse de 3,55 M€ en raison du concours définitif 2017 plus élevé que prévu sur la part 2 liée à la loi ASV, ainsi qu'à des recouvrements (- 0,17 M€).

- **Les produits de gestion** (15,13 M€) se composent essentiellement des **recouvrements d'aide sociale** (14,27 M€). Ces derniers sont en augmentation de 2,33 M€ par rapport à 2017 et sont répartis comme suit :

- autonomie : + 1,75 M€ dont + 1,56 M€ pour les personnes âgées et + 0,18 M€ pour les personnes en situation de handicap, la plus forte hausse concerne les recouvrements sur l'hébergement des personnes âgées (+ 1,54 M€) après une année 2017 en forte baisse du fait de régularisations réalisées sur l'exercice 2016,
- action sociale et insertion : + 0,01 M€ sur le FUL,
- enfance famille : + 0,57 M€.

- **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels. Pour 2018, les recettes encaissées s'élèvent à 10,35 M€ soit une augmentation de 3,57 M€ par rapport à l'année dernière.

Les produits du domaine diminuent de 0,1 M€ et s'expliquent par un remboursement moindre des budgets annexes vers le budget principal en lien avec un meilleur fléchage des dépenses à l'origine.

Les cessions diminuent de 0,18 M€. En 2018, est intervenue la cession de parts sociales à la Banque Française de Crédit Coopératif pour 0,03 M€ alors qu'en 2017 il y a eu notamment la vente des parts sociales de la SORIDEC à la Banque Populaire Sud pour près de 0,2M€. Ces cessions interviennent dans le cadre de l'application de la loi NOTRe et de la perte de la clause de compétence générale.

Les produits exceptionnels divers progressent de 3,32 M€, et proviennent des remboursements liés à la rémunération (+ 0,14 M€), de la récupération de TVA sur les transports au titre des exercices 2015-2016 (+ 2,15 M€), des apurements de dépenses qui progressent de 1,31 M€ par rapport à 2017.

Les régularisations comptables augmentent légèrement de 0,05 M€. Les reprises sur provisions pour risques et charges ont augmenté de 0,05 M€ (provisions pour créances douteuses).

2.2. Les dépenses de fonctionnement :

L'exercice 2018 intègre une nouvelle variation de périmètre en lien avec le transfert de la compétence transports interurbains et scolaires prévu par la loi du 7 août 2015. Pour maintenir la qualité de service pour les audois, le Département a permis à la Région de préparer au mieux le plein exercice de ces missions en conservant, par délégation, en 2017, l'essentiel de la compétence. En 2018, la Région a exercé cette compétence, les dépenses n'apparaissent donc plus dans le budget au titre de la mission Réseau routier et mobilité. Cependant, le Département a versé une dotation de compensation d'un montant de 5,5 M€ au titre de la mission Administration générale. Ce point est important pour la comparaison des montants entre exercices.

De plus, il est à noter, au sein de la mission H « Aménagement et attractivité du territoire », un nouveau programme intitulé « Inondations » suite aux événements tragiques survenus fin 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 481,21 M€ en hausse de 6,10 M€ soit + 1,28 % par rapport à 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 456,78 M€ en hausse de 4,59 M€ soit + 1,01 % par rapport à 2017. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	37 784 974,53	43 114 584,77	5 329 610,24	14,11%
B Action sociale et insertion	110 876 727,99	113 495 531,94	2 618 803,95	2,36%
C Autonomie	110 315 689,66	110 503 609,81	187 920,15	0,17%
D Education	7 501 044,90	6 730 398,14	-770 646,76	-10,27%
E Culture et patrimoine	2 583 564,34	2 737 497,84	153 933,50	5,96%
F Sport Jeunesse	2 286 491,30	2 355 164,69	68 673,39	3,00%
G Environnement et prévention des risques	20 502 363,27	19 811 755,16	-690 608,11	-3,37%
H Aménagement et attractivité du territoire	4 652 653,89	5 608 432,09	955 778,20	20,54%
I Réseau routier et mobilité	23 185 102,82	14 500 937,15	-8 684 165,67	-37,46%
K Administration générale	130 034 504,43	135 125 203,22	5 090 698,79	3,91%
L Pilotage et coordination	2 466 771,88	2 795 388,18	328 616,30	13,32%
Total dépenses réelles de fonctionnement	452 189 889,01	456 778 502,99	4 588 613,98	1,01%
Opérations d'ordre	22 921 873,38	24 429 956,60	1 508 083,22	6,58%
Total dépenses de fonctionnement	475 111 762,39	481 208 459,59	6 096 697,20	1,28%

Les variations des différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille** : + 5,33 M€ ce qui représente + 14,11 % ; cette augmentation est particulièrement visible sur le programme de l'aide sociale à l'enfance (+ 5,31 M€) avec des mesures de prises en charge physique en progression de 4,83 M€ liées, essentiellement, aux dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 2,64 M€) et au

budget annexe de la structure accueil enfance (+ 1,74 M€) du fait de l'augmentation des placements et de la progression de l'accueil des mineurs non accompagnés ;

- **Action sociale et insertion** : + 2,62 M€ (+ 2,36 %) ; cette hausse concerne principalement les allocations RSA (+ 1,27 M€). Cette évolution est plus importante qu'en 2017 (+ 0,89 M€) en raison d'une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires observée sur le dernier trimestre de l'année. Le programme « Insertion professionnelle » est en augmentation (+ 0,35 M€) avec notamment les dépenses concernant les chantiers d'insertion tandis que le Fonds Social Européen (FSE) est en légère baisse. Le programme « Action sociale » est en forte hausse de par la mise en place d'un fonds de secours d'extrême urgence suite aux inondations d'octobre 2018 (0,78 M€). Quant au programme « Logement » en lien avec le Fonds Unique Logement (FUL), les dépenses s'élèvent à 3,16 M€ ;

- **Autonomie** : + 0,19 M€ soit + 0,17 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (54,21 M€) sont, globalement, en baisse soit - 2,29 M€. En effet, le poste relatif aux frais d'hébergement en EHPAD diminue du fait de la poursuite du déploiement de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (revalorisation des plans d'aide APA qui permet un maintien à domicile plus longtemps) et l'application de l'obligation alimentaire aux petits-enfants. De ce fait, l'APA est une prestation qui augmente (+ 0,64 M€), et le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global dépendance, est entré en vigueur au 1er janvier 2017. Il a impacté le budget de l'APA en établissement en 2017 mais aussi en 2018 avec une augmentation des tarifs de 2% conformément à l'engagement des élus pour la période de convergence et une augmentation du nombre de bénéficiaires de 2,5 %. A noter, sur ce programme, une hausse de 0,68 M€ concernant le poste de l'aide sociale avec, essentiellement, les dépenses réalisées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (56,29 M€), elles augmentent de 2,48 M€, notamment les frais de séjour en établissement (+ 2,04 M€) en lien avec un nombre de personnes en EHPAD en hausse de 11,3 %. Concernant les prises en charge au titre de l'amendement Creton, elles évoluent de + 0,43 M€. En 2018, le montant de la PCH s'élève à 18,84 M€ contre 18,26 M€ en 2017 compte tenu d'un rattrapage important de dossiers et un nombre de bénéficiaires en constante augmentation + 3,6 % (soit 141 bénéficiaires).

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 267,11 M€ soit 58,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 8,14 M€.

- **Education** : - 0,77 M€ (- 10,27 %) principalement pour les dotations de fonctionnement des collèges qui affichent une baisse de 0,54 M€ pour les établissements d'enseignement public et 0,23 M€ pour les établissements privés en lien avec le mode de versement opéré en 2017 ;

- **Culture et patrimoine** : les dépenses sont pratiquement stables ; les aides aux acteurs et pratiques culturelles et artistiques s'élèvent, en 2018, à 2,08 M€ et concernent principalement le versement de subventions aux associations et structures publiques pour la mise en œuvre de projets de création, de diffusion et d'animation dans les domaines des arts plastiques et visuels, du cinéma, du livre et de la littérature. On y trouve, entre autres, les opérations « collèges au théâtre », « vilatges al país », l'aide à divers festivals de l'Aude et les expositions du centre Joé Bousquet. Le Département apporte également son concours à

l'association Arts Vivants 11 pour la réalisation d'une mission de développement du spectacle vivant et d'actions spécifiques. De plus, 0,45 M€ sont dédiés à l'aide au fonctionnement des sites culturels afin de répondre à la mise en œuvre de différents chantiers d'envergure autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature UNESCO d'un bien en série : « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site – OGS - de la Cité de Carcassonne. Quant aux dépenses destinées aux archives, elles sont stables avec un montant de 0,10 M€ ;

- **Sport jeunesse** : + 0,07 M€ soit + 3 %. En 2018, le soutien aux pratiques sportives a mobilisé 1,28 M€ et les actions en faveur de la jeunesse 0,84 M€. S'agissant des activités de pleine nature, les dépenses concernent, pour l'essentiel, des subventions versées aux associations, collectivités territoriales et sociétés à vocation sportive mais aussi au soutien financier de sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif. Quant aux actions en faveur de la jeunesse, le Département aide diverses associations, notamment, Acti-City qui a pour but d'apporter des solutions aux jeunes dans les secteurs de l'emploi, de l'hébergement, de la formation et de leur proposer une offre à prix réduits de loisirs, sport, culture ou transport. De plus, le Département met en œuvre des actions pour développer, chez les jeunes, la conscience citoyenne (Voyage au nom de la Mémoire, Concours Avoir 14 ans en Europe et Conseil départemental des jeunes). Dans le cadre de l'insertion, des aides départementales sont accordées au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;

- **Environnement et prévention des risques** : - 0,69 M€ soit - 3,37 % ; le programme « Eau », réalisé à hauteur de 1,35 M€, est en baisse et notamment le programme de prévention des inondations (- 0,74 M€) suite au retrait du Département concernant le financement de la participation statutaire au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) du fait du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI. Quant à la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement, elle s'élève à 0,46 M€. S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS) les réalisations s'établissent à 2,57 M€. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 14,53 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,43 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,57 M€. De plus, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 0,15 M€ a été versée pour couvrir, au titre de l'exercice 2018, une partie des charges de fonctionnement engagées par le SDIS à l'occasion des interventions liées aux inondations du 15 octobre dernier ;

- **Aménagement et attractivité du territoire** : + 0,96 M€ (+ 20,54 %) pour s'établir à 5,61 M€. Les interventions en matière d'infrastructures d'intérêt départemental sont en diminution de 0,28 M€ et notamment les dépenses liées à l'aéroport de Carcassonne. Quant au financement des actions relatives à l'accompagnement des territoires, il est en légère hausse avec notamment les interventions pour la lutte contre la désertification médicale. En ce qui concerne l'Agence Technique Départementale, créée en 2014, le soutien financier du Département correspond à la seule participation statutaire (0,05 M€). Par ailleurs, les dépenses concernant le « Tourisme » sont pratiquement stables (2,64 M€) tandis que les dépenses relatives au programme « Agriculture et pêche » sont en hausse de par l'attribution de subventions versées pour promouvoir la lutte biologique dans les vignes afin de lutter contre le vers de grappe par le nouveau dispositif de confusion sexuelle. De plus, un montant de 0,36 M€, correspondant à une partie du reversement des dons des collectivités, a été versé, à travers le fonds « Solidarités communes audoises 2018 », sous forme de subventions aux communes sinistrées.

- **Réseau routier et mobilité** : - 8,68 M€ soit - 37,46 % ; les réalisations sur le programme des « routes » (10,29 M€) sont globalement stables malgré une baisse des dépenses concernant l'entretien et gestion du réseau (- 0,67 M€) et une hausse des mandatements relatifs aux imprévus (+ 0,57 M€) suite aux inondations d'octobre 2018. En ce qui concerne la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, elle augmente de 0,24 M€. Quant aux « **Transports** » (4,21 M€), le programme est en forte baisse (- 8,83 M€) suite au transfert de la compétence à la Région. La loi NOTRe a néanmoins maintenu le transport des élèves handicapés dont les dépenses s'élèvent à 1,90 M€ contre 1,46 M€ en 2017. De plus, le Département a engagé une procédure de récupération de la TVA auprès de ses opérateurs de transports qui a donné lieu à une dépense de 2,15 M€ correspondant à la prise en charge de la taxe sur les salaires pour les années 2015 et 2016 ;

- **Administration générale** : + 5,09 M€. Le programme « **Ressources humaines** » est en hausse de 1 M€ suite aux évolutions de carrières des agents et au recrutement d'assistants familiaux indispensable au fonctionnement de la compétence départementale en matière de protection de l'enfance. En ce qui concerne le programme « **Budget et finances** », il connaît une forte progression (+ 3,63 M€) de par l'attribution de compensation versée à la Région pour un montant de 5,53 M€ suite au transfert de la compétence transport. Il est également à noter un prélèvement plus important que l'année dernière au titre du fonds de solidarité (+ 0,42 M€) et une hausse des opérations techniques liées aux finances avec, notamment, l'apurement des rattachements de recettes (+ 0,39 M€). Ces variations sont atténuées par de moindres dépenses relatives aux admissions en non-valeur (- 0,44 M€) et par l'absence de mandatement au titre de la contribution du fonds de péréquation des DMTO (- 1,86 M€) auquel le Département n'est plus soumis pour 2018. Concernant le programme « **Systèmes d'information et télécommunications** », il est en hausse de 0,22 M€ en lien avec la prise en charge progressive de la maintenance informatique dans les collèges. Quant au programme « **Logistique et patrimoine** », il s'élève à 6,59 M€ contre 6,35 M€ en 2017.

- **Pilotage et coordination** : + 0,33 M€ ; les crédits consacrés aux actions de communication s'établissent à 0,96 M€. Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,83 M€ dont 1,47 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus.

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2018.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2018 en recettes et dépenses.

3. La section d'investissement 2018 :

3.1. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2018 s'élèvent à 120,69 M€ en hausse de 6,15 M€ soit + 5,37 % par rapport à 2017 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
Dotations	14 652 554,31	13 142 482,82	-1 510 071,49	-10,31%
DGE	4 233 482,37	2 907 785,22	-1 325 697,15	-31,31%
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
FCTVA	8 180 667,94	7 996 293,60	-184 374,34	-2,25%
Subventions et autres	7 177 625,55	21 796 259,30	14 618 633,75	203,67%
Emprunts	30 000 000,00	35 000 000,00	5 000 000,00	16,67%
Recettes réelles *	51 830 179,86	69 938 742,12	18 108 562,26	34,94%
Excédent capitalisé	31 330 975,73	25 320 280,67	-6 010 695,06	-19,18%
Dotation - Reprise résultat Osseja/SMBVA	1 209 833,86	0,00	-1 209 833,86	-100,00%
RAT	0,00	0,00	0,00	
Refinancement	6 450 000,00	0,00	-6 450 000,00	-100,00%
Total recettes réelles	90 820 989,45	95 259 022,79	4 438 033,34	4,89%
Opérations d'ordre	23 721 249,33	25 432 319,90	1 711 070,57	7,21%
Total recettes investissement	114 542 238,78	120 691 342,69	6 149 103,91	5,37%

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT refinancement

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement) s'établissent à 69,34 M€, en hausse de 18,11 M€ soit + 34,94 % par rapport à l'exercice 2017.

- **Les dotations** sont encaissées globalement à hauteur de 13,14 M€.

Cette baisse de 1,51 M€ concerne les recettes au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) en lien avec un décalage d'encaissement des deux derniers trimestres de l'exercice 2018. Cette baisse s'explique également par la diminution de près de 0,2 M€ du fonds de compensation de la TVA du fait de dépenses éligibles moins importantes.

La dotation départementale d'équipement des collègues (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

- **Les subventions d'investissement et autres** (21,80 M€) enregistrent une augmentation de 14,62 M€.

Cette variation conséquente s'explique par la perception des avances de l'Etat et de la Région et des dons des collectivités au titre des inondations d'octobre 2018 à hauteur de 16,52 M€ et de l'augmentation de l'emprunt en lien avec ces événements exceptionnels (+ 5 M€).

Concernant les recettes au titre des inondations, le département a perçu pour le compte des communes sinistrées 7,57 M€ dont 5 M€ de la Région et 1,13 M€ des différentes collectivités. Ces sommes sont redistribuées au travers d'avances et de subventions auprès des communes. Par ailleurs, le département a perçu pour son compte 8,95 M€ dont 5,1 M€

d'avance de l'Etat, 2 M€ de la Région Occitanie et 1,81 M€ d'autres départements. Ces sommes servent aux travaux de reconstruction de voiries et d'ouvrages d'art endommagés lors de l'épisode climatique d'octobre 2018.

Les recettes relatives à la mission réseau routier et mobilité diminuent (- 0,88 M€) en raison de moindre recettes perçues de la Région (- 1,05 M€) du fait de la fin de programme important en 2017 comme l'accès à la RD6113 site d'intérêt régional à Lézignan Corbières pour le pôle d'échange scolaire (0,7 M€ en 2017) et également en lien avec la révision du réseau routier d'intérêt régional qui se voit plus restreint diminuant par conséquent le champs d'intervention de ce partenaire. Les concours de l'Etat progressent de 0,09 M€.

Les recettes liées à l'environnement et à la prévention des risques augmentent de 0,36 M€ et proviennent majoritairement de l'Agence de l'eau pour les domaines de l'adduction en eau potable et de l'assainissement.

Par ailleurs, les subventions de la mission éducation baissent de 1,03 M€. En 2018, 0,12 M€ de subvention a été perçu de la ville de Carcassonne pour la Halle aux sports, ce qui achève le projet. En effet, en 2017, plus d'un million d'euros a été encaissé pour l'opération Halle aux sports et structure artificielle d'escalade entre la région (0,66M€), le Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire – FNADT - (0,18 M€) et le centre national de développement du sports (0,18 M€).

Le recouvrement des prêts FUL diminuent de 0,02 M€.

- Enfin, le **recours à l'emprunt** s'est élevé à 35 M€ soit 5M€ de plus qu'en 2017 et a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles ainsi que les premiers travaux suite aux évènements exceptionnels d'octobre 2018. Par rapport au montant budgétisé en 2018, il y a un reste à réaliser de 10,25 M€ qui sera intégré au BP 2019 et qui correspond au solde de l'emprunt souscrit pour le Très Haut Débit pour 3,65 M€ (emprunt initial de 11,5 M€) ainsi qu'au solde d'un emprunt 2018 souscrit au titre des inondations pour 6,6 M€ auprès de la Banque postale.

3.2. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses totales d'investissement 2018 s'élèvent à 100,35 M€ et sont en baisse de 13,48 M€ soit - 11,84 % par rapport à 2017 qui s'explique pour partie par l'absence de refinancement de prêts en 2018 (- 6,45 M€) et par la baisse des subventions (- 7,73 M€).

Les dépenses réelles d'investissement (hors RAT et refinancement), d'un montant de 95,03 M€, sont en baisse de 6,92 % (- 7,07 M€).

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 75,85 M€, baissent de 6,97 M€. Les équipements départementaux, sont restés stables en 2018 (48,96 M€) et les subventions diminuent de 7,73 M€.

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
Equipements départementaux	48 196 539,26	48 956 732,36	760 193,10	1,58%
Subventions	34 624 755,70	26 890 646,24	-7 734 109,46	-22,34%
Total équipements	82 821 294,96	75 847 378,60	-6 973 916,36	-8,42%
Mouvements financiers	19 280 579,77	19 184 890,67	-95 689,10	-0,50%
Dépenses réelles investissement *	102 101 874,73	95 032 269,27	-7 069 605,46	-6,92%
RAT	0,00	0,00	0,00	
Refinancement	6 450 000,00	0,00	-6 450 000,00	
Total dépenses réelles	108 551 874,73	95 032 269,27	-13 519 605,46	-12,45%
Opérations d'ordre	5 275 668,99	5 314 877,74	39 208,75	0,74%
Total dépenses d'investissement	113 827 543,72	100 347 147,01	-13 480 396,71	-11,84%

** hors RAT et refinancement*

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions, pour une meilleure lisibilité. Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements effectués en 2018.

➤ **Les dépenses d'équipements directs**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 48,96 M€ contre 48,20 M€ en 2017 soit une hausse de 0,76 M€.

	CA 2017	CA 2018	Evol°en €	Evol° en %
D Education	14 650 562,06	11 075 712,67	-3 574 849,39	-24,40%
D1 Collèges	14 650 562,06	11 075 712,67	-3 574 849,39	-24,40%
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	
E Culture et patrimoine	391 954,18	1 601 101,52	1 209 147,34	308,49%
E1 Développement culturel	248 058,92	242 452,73	-5 606,19	-2,26%
E2 Sites culturels	89 669,47	1 294 225,03	1 204 555,56	1343,33%
E3 Archives	54 225,79	64 423,76	10 197,97	18,81%
F Sport Jeunesse	521 934,71	324 308,50	-197 626,21	-37,86%
F1 Sport et activités de pleine nature	521 934,71	324 308,50	-197 626,21	-37,86%
G Environnement et prévention des risques	575 781,52	399 707,19	-176 074,33	-30,58%
G1 Eau	4 546,80	20 159,82	15 613,02	
G2 Espaces naturels	561 862,72	379 547,37	-182 315,35	-32,45%
G3 Energies renouvelables	0,00	0,00	0,00	
G4 Sécurité civile	9 372,00	0,00	-9 372,00	-100,00%
I Réseau routier et mobilité	28 269 732,82	31 396 560,16	3 126 827,34	11,06%
I1 Routes	28 244 848,81	31 396 560,16	3 151 711,35	11,16%
I2 Transports	24 884,01	0,00	-24 884,01	-100,00%
K Administration générale	3 786 573,97	4 120 144,89	333 570,92	8,81%
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 552 450,06	1 919 778,03	367 327,97	23,66%
K4 Logistique et patrimoine	2 234 123,91	2 200 366,86	-33 757,05	-1,51%
L Pilotage et coordination	0,00	39 197,43	39 197,43	
L2 Communication externe	0,00	39 197,43	39 197,43	
Total équipement direct	48 196 539,26	48 956 732,36	760 193,10	1,58%

Les différentes évolutions observées concernent les missions suivantes :

- **Education** : - 3,57 M€ ; 11,08 M€ ont été réalisés sur le programme des collèges dont 9,45 M€ pour des travaux de construction et de réhabilitation, soit une diminution de 3,17 M€ sur ce poste, conformément aux prévisions budgétaires 2018. La reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnaudary s'élève à 4,38 M€. Le programme des équipements est en baisse (- 0,40 M€) et s'établit à 1,63 M€, pour la fourniture en mobilier des salles de classe des collèges et pour l'équipement informatique des collèges en partie dans le cadre du plan numérique ;

- **Culture et patrimoine** : + 1,21 M€ ; cette augmentation concerne essentiellement le programme des Sites culturels pour l'opération des Chantiers collectifs (1,20 M€), ainsi que le programme des Archives (+ 0,01 M€). Le programme Développement culturel d'un montant de 0,24 M€ est en légère baisse ;

- **Sport jeunesse** : - 0,20 M€ ; le programme sport et activités de pleine nature s'établit à 0,32 M€ avec, notamment, des études et travaux d'entretien ou d'aménagement des voies

vertes sur le Canal du Midi (programme 2018-2022) et des travaux sur les sentiers Cathare et GR ;

- **Environnement et prévention des risques** : - 0,18 M€ ; le programme Eau pour les études du Pont de Ferrals (+ 0,02 M€) est le seul en augmentation. Le programme Espaces naturels (- 0,18 M€) regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,33 M€) et la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour les pépinières (0,05 M€). L'action Sécurité civile n'a pas eu de réalisation sur 2018 ;

- **Réseau routier et mobilité** : + 3,13 M€ ; le programme des routes en augmentation s'élève à 31,40 M€. Les principales actions concernent l'entretien et la gestion du réseau (15,37 M€), les travaux neufs (8,80 M€), puis les imprévus et divers dont les Inondations d'octobre 2018 (6,77 M€) et enfin les études (0,46 M€). La pérennisation des chaussées (6,10 M€) et la sécurisation du réseau (1,82 M€) restent une priorité. Les travaux sur la rocade Est de Narbonne et le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle représentent plus de 37% du montant des travaux neufs. Concernant l'action relative aux imprévus et divers dont les inondations font partie, 1,90 M€ ont été consacré au traitement des événements aléatoires et 4,79 M€ concernent les réparations liées aux inondations d'octobre 2018 ;

- **Administration générale** : + 0,33 M€ ; cette hausse concerne principalement le programme Systèmes d'information et de télécommunications (+ 0,37 M€) pour atteindre 1,32 M€ pour l'acquisition et le développement des logiciels et 0,60 M€ pour l'acquisition de matériel. Le programme Logistique et patrimoine est en légère baisse (- 0,03 M€) s'articulant autour de la Gestion du patrimoine immobilier (1,79 M€) et des Moyens courants des services (0,41 M€) ;

- **Pilotage et coordination** : + 0,04 M€ ; la totalité de cette somme s'inscrit dans le démarrage de l'opération de la refonte du site internet du Département.

➤ **Les subventions d'équipement**

Cette rubrique concerne les subventions d'équipement versées aux communes et autres tiers (chambres consulaires, associations...).

Globalement, les subventions versées en 2018 (26,89 M€) ont baissé de 22,34 % soit une diminution de 7,73 M€, dont moins 7,94 M€ pour le développement du très haut débit, moins 3,38 M€ pour l'eau et moins 1,26 M€ pour l'éducation. Ces baisses sont toutefois contrebalancées en partie par les crédits versés à la suite des inondations d'octobre 2018 (5,15 M€).

	CA 2017	CA 2018	Evol°en €	Evol° en %
A Enfance Famille	239 358,40	54 588,52	-184 769,88	-77,19%
A1 Petite enfance	72 616,48	54 588,52	-18 027,96	-24,83%
A2 Aide sociale à l'enfance	166 741,92	0,00	-166 741,92	-100,00%
B Action sociale et insertion	1 284 570,95	917 442,94	-367 128,01	-28,58%
B4 Logement	1 284 570,95	917 442,94	-367 128,01	-28,58%
C Autonomie	1 205 053,00	452 363,00	-752 690,00	-62,46%
C1 Personnes âgées	1 071 500,00	288 200,00	-783 300,00	-73,10%
C2 Personnes handicapées	133 553,00	164 163,00	30 610,00	22,92%
D Education	1 261 636,09	0,00	-1 261 636,09	-100,00%
D1 Collèges	1 261 636,09	0,00	-1 261 636,09	-100,00%
E Culture et patrimoine	621 464,40	852 582,90	231 118,50	37,19%
E1 Développement culturel	25 000,00	40 000,00	15 000,00	60,00%
E2 Sites culturels	596 464,40	812 582,90	216 118,50	36,23%
F Sport Jeunesse	670 736,38	519 325,08	-151 411,30	-22,57%
F1 Sport et activités de pleine nature	670 736,38	519 325,08	-151 411,30	-22,57%
G Environnement et prévention des risques	8 405 405,62	6 145 162,32	-2 260 243,30	-26,89%
G1 Eau	7 561 619,41	4 181 048,73	-3 380 570,68	-44,71%
G2 Espaces naturels	256 992,21	1 294 502,58	1 037 510,37	403,71%
G3 Energies renouvelables	28 000,00	4 571,40	-23 428,60	-83,67%
G4 Sécurité civile	558 794,00	665 039,61	106 245,61	19,01%
H Aménagement et attractivité du territoire	17 552 021,47	15 838 597,89	-1 713 423,58	-9,76%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	11 258 601,02	3 319 195,32	-7 939 405,70	-70,52%
H2 Accompagnement des territoires	4 257 081,74	5 165 731,47	908 649,73	21,34%
H4 Tourisme	239 513,20	335 243,16	95 729,96	39,97%
H5 Agriculture et pêche	1 796 825,51	1 868 327,94	71 502,43	3,98%
H6 Inondations	0,00	5 150 100,00	5 150 100,00	
I Réseau routier et mobilité	3 336 971,56	2 099 926,76	-1 237 044,80	-37,07%
I1 Routes	3 336 971,56	2 099 926,76	-1 237 044,80	-37,07%
K Administration générale	47 537,83	10 656,83	-36 881,00	-77,58%
K1 Ressources humaines	1 415,14	2 533,20	1 118,06	79,01%
K2 Budget et finances	35 434,17	8 123,63	-27 310,54	-77,07%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	10 688,52	0,00	-10 688,52	-100,00%
Total subventions d'investissement	34 624 755,70	26 890 646,24	-7 734 109,46	-22,34%

Dans le détail,

- **Enfance famille** : - 0,18 M€ ; le Département a consacré 0,05 M€ pour le financement des crèches (- 0,02 M€). Cette année, il n'a pas été nécessaire de verser la subvention d'investissement en faveur du budget annexe de la structure accueil enfance (- 0,17 M€) ;

- **Action sociale et insertion** : - 0,37 M€ ; les aides au logement s'établissent ainsi à 0,92 M€. Les subventions versées en faveur de la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale s'élèvent à 0,40 M€ en baisse de 0,25 M€ en lien avec les demandes de paiement adressées au Département. Les opérations de rénovations urbaines (ANRU) baissent également (- 0,12 M€) et sont réalisées à hauteur de 0,52 M€ ;

- **Autonomie** : -0,75 M€ ; le soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées s'élève à 0,29 M€ (- 0,78 M€) en lien avec les appels à subvention. L'aide à l'investissement des établissements pour les personnes en situation de handicap s'élève à 0,16 M€ (- 0,03 M€) ;

- **Education** : - 1,26 M€ ; il n' y a pas eu de crédits de paiement liquidés concernant cette mission suite au versement en 2017 à la Région de la participation concernant la construction du service de restauration et de la chaufferie bois du 28^{ème} collège à Lézignan-Corbières, infrastructures mutualisées avec le lycée ;

- **Culture et patrimoine** : + 0,23 M€ ; sur les 0,85 M€ mandatés en 2018, le Département a consacré 0,36 M€ à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare et 0,46 aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes. Enfin, 0,04 M€ ont été consacrées à l'aide à la production cinématographique ;

- **Sports jeunesse** : - 0,15 M€ ; en 2018, les actions du Département en faveur du sport et de la jeunesse s'élève à 0,52 M€ et se répartissent entre les aides aux pratiques sportives (0,42 M€) au travers de l'aide aux communes, et les aides aux sports de pleine nature (0,10 M€) avec l'entretien des sentiers du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;

- **Environnement et prévention des risques** : - 2,26 M€ ; les 6,15 M€ de la mission concernent principalement le programme de l'eau (4,18 M€) avec l'AEP et l'Assainissement (3,48 M€, soit - 2,64 M€), et la prévention des inondations (0,67 M€, soit - 0,77 M€). Le programme espaces naturels est de 1,29 M€ avec entre autres la stratégie pour la biodiversité et la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi.

- **Aménagement et attractivité du territoire** : - 1,71 M€ ; Les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental baissent de 7,94 M€ pour s'établir à 3,32 M€, avec le projet de développement du très haut débit (3,2 M€ contre 8,48 M€ en 2017), la subvention pour le port de Port la nouvelle ayant été reportée (- 2,21 M€). Les crédits relatifs à l'accompagnement du territoire d'un montant de 5,17 M€ (soit + 0,9 M€) se répartissent entre les aides aux constructions publiques (3,41 M€), les contrats d'agglomération (1,58 M€), et le maintien d'activités en milieu rural (0,14 M€). Le programme Agriculture et pêche est réalisé à hauteur de 1,86 M€ dont la majeure partie concerne le programme hydro-agricole en partenariat avec BRL concessionnaire pour 1,51 M€. Le programme tourisme clôture l'exercice avec un montant de 0,34 M€. Enfin, suite aux inondations d'octobre 2018, 0,72 M€ ont été consacrés au financement de travaux dans les rivières et 4,43 M€ pour des travaux de remise en état de la voirie soit un total de 5,15 M€ ;

- **Réseau routier et mobilité** : - 1,24 M€ ; Les crédits 2018, concernant les routes, se répartissent entre les subventions d'investissement en faveur des communes (1,94 M€) et les aides à l'entretien et à la gestion du réseau (0,16 M€) ;

- **Administration générale** : - 0,04 M€ ; Les subventions diverses ont été réalisées à hauteur de 0,01 M€, il s'agit de remboursement d'annuités d'emprunt ou encore de financement d'études pour le RIAC.

➤ **Les mouvements financiers**

Globalement, 19,18 M€ ont été réalisés, soit une baisse de 0,50 % (- 0,1 M€) par rapport à 2017. Cette rubrique comprend principalement le remboursement en capital de la dette (18,91 M€, soit + 0,23 M€), et des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,21 M€).

Concernant la dette, un rapport spécifique relatif à son état et aux perspectives 2019 est présenté au cours de la présente séance détaillant notamment la politique d'emprunt en 2018.

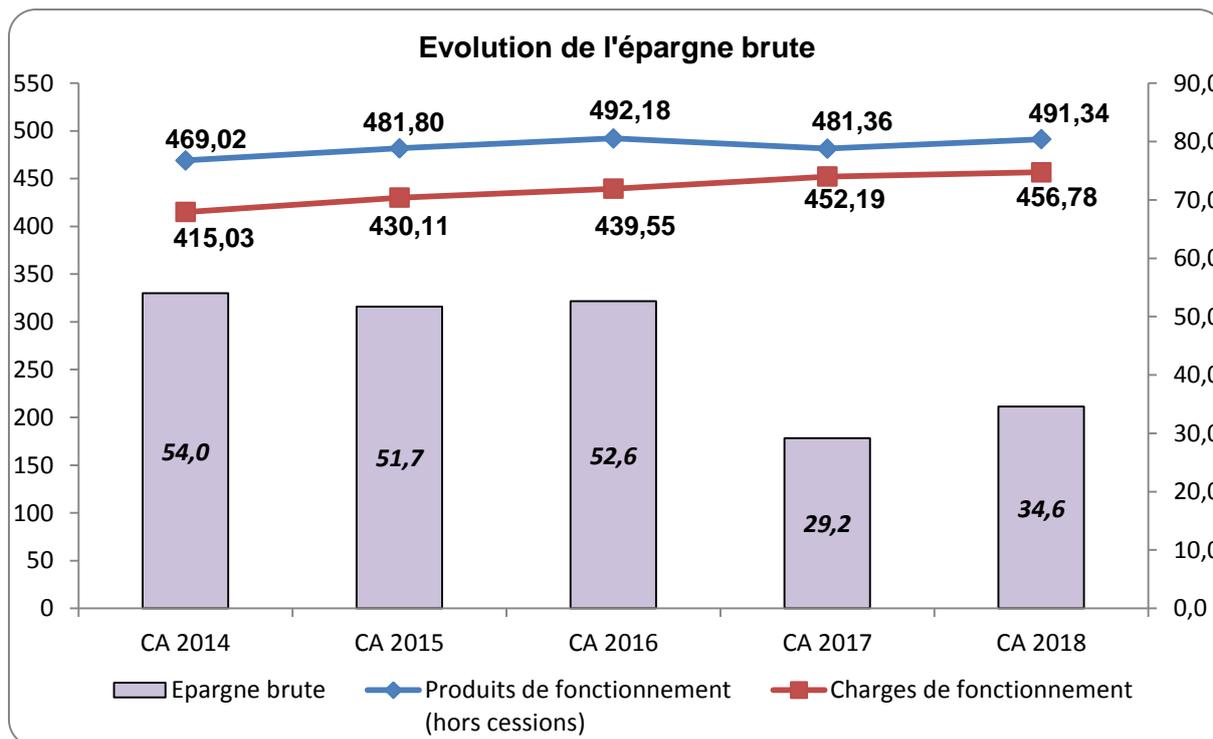
4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier :

4.1. L'autofinancement :

L'autofinancement (épargne brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement sur la période 2014-2018. L'année 2018 a été caractérisée par une évolution des dépenses (+ 4,6 M€) et des recettes (+ 9,8 M€). Le Département n'est plus soumis à un effet de ciseau et le niveau d'épargne brute 2018 est préservée voire en légère augmentation (+ 5,4 M€).

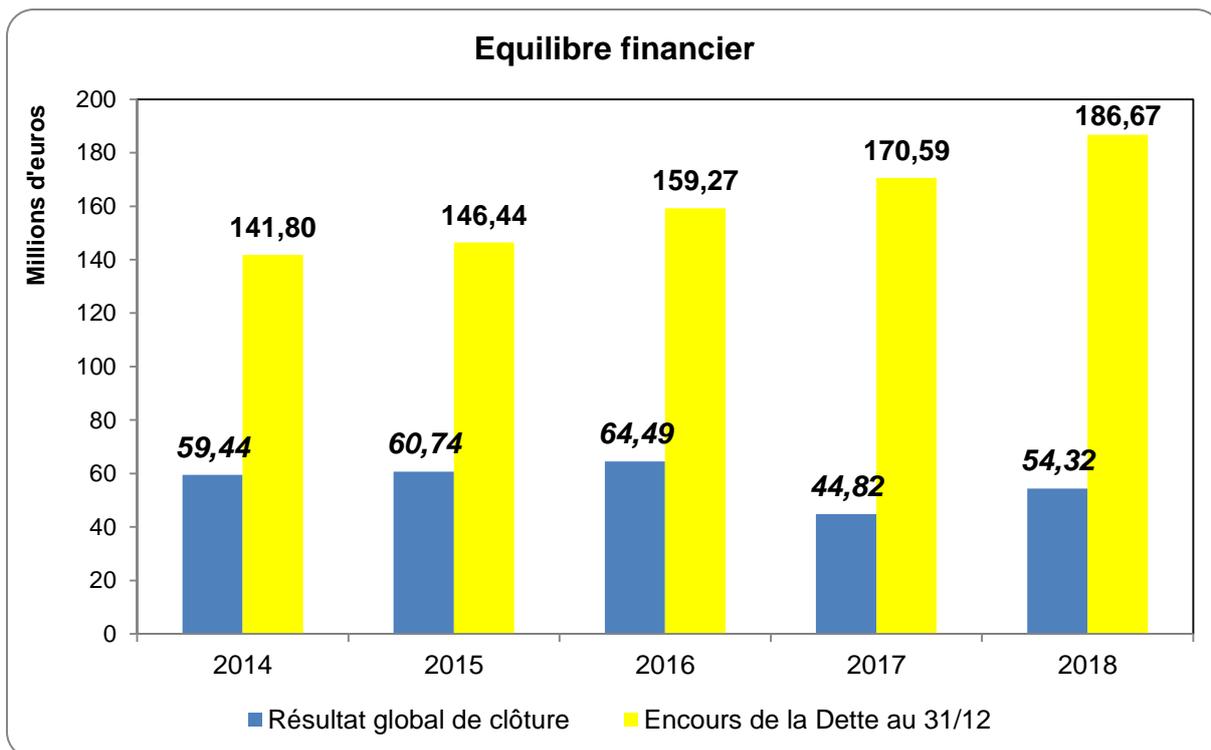
Dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat, la compensation insuffisante des charges liées aux allocations individuelles de solidarités et l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement imposé par l'Etat (1,2%), le Département a su mener une politique budgétaire rigoureuse qui lui a permis une reprise de l'autofinancement.



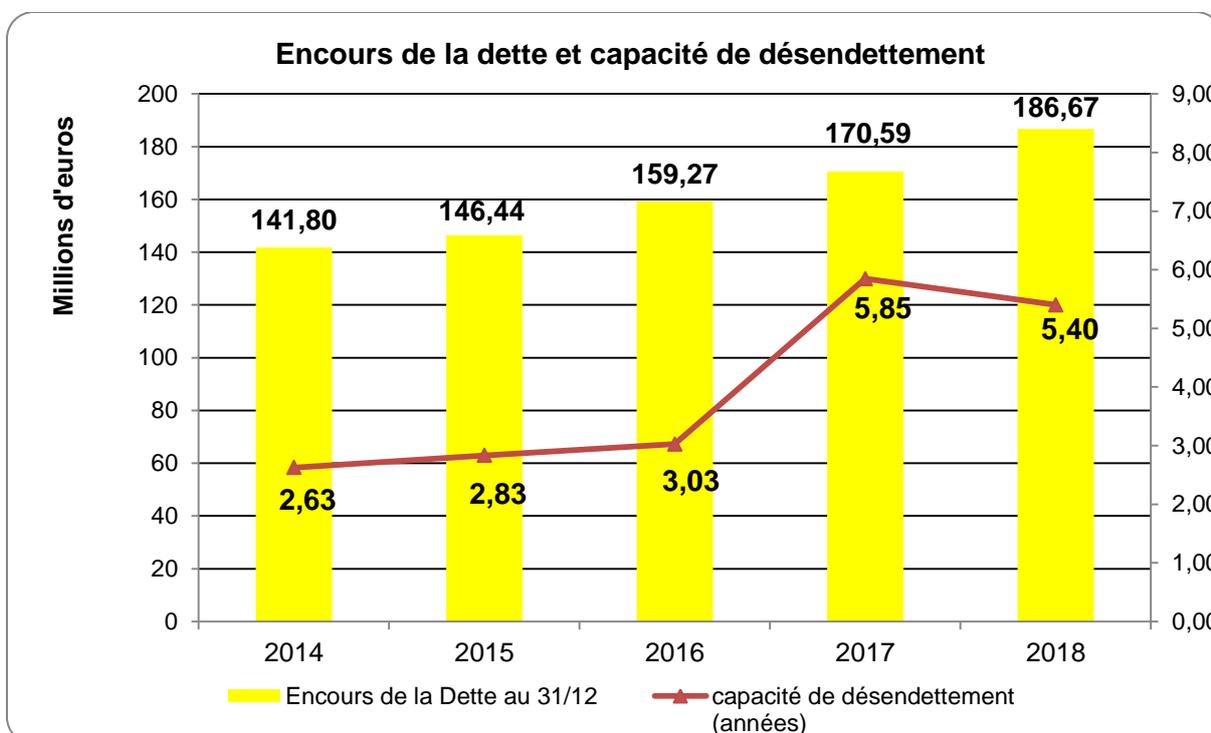
4. 2. Equilibre financier :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de dette et du résultat de clôture entre 2014 et 2018. Il illustre bien les efforts de la collectivité pour préserver une situation financière favorable dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des dépenses d'aide sociale à l'enfance notamment. Le résultat de clôture, en augmentation, s'établit donc à 54,32 M€ contre 44,82 M€ l'année dernière.

En 2018, le recours à l'emprunt a été plus important qu'en 2017, soit 35 M€ pour financer les travaux liés aux inondations d'octobre 2018. Ainsi, au 31 décembre 2018, l'encours de dette s'établit à 186,67 M€, soit + 16,09 M€.



La capacité de désendettement s'établit à 5,40 années (5,85 années à fin 2017) :



Le détail par programme de l'ensemble des missions vous est présenté en annexe.

Tels sont les éléments du compte administratif 2018 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - Compte de gestion :

Monsieur le payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2018.

Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2018 du payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2018.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe du compte administratif 2018
Section de fonctionnement (Crédits réels)

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	37 784 974,53	43 114 584,77	5 329 610,24	14,11%
A1 Petite enfance	782 419,83	797 056,43	14 636,60	1,87%
A11 Parentalité	206 218,29	217 325,92	11 107,63	5,39%
A12 Santé	536 849,72	525 101,38	-11 748,34	-2,19%
A13 Modes d'accueil	39 351,82	54 629,13	15 277,31	38,82%
A2 Aide sociale à l'enfance	37 002 554,70	42 317 528,34	5 314 973,64	14,36%
A21 Mesures de prévention	4 693 623,51	5 290 261,12	596 637,61	12,71%
A22 Mesures de prises en charge physique	32 170 201,19	36 999 287,22	4 829 086,03	15,01%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	138 730,00	27 980,00	-110 750,00	-79,83%
B Action sociale et insertion	110 876 727,99	113 495 531,94	2 618 803,95	2,36%
B1 Allocations RMI/RSA	96 180 304,55	97 459 097,87	1 278 793,32	1,33%
B11 Allocations	95 947 200,31	97 217 870,34	1 270 670,03	1,32%
B12 Régularisations	233 104,24	241 227,53	8 123,29	3,48%
B2 Insertion professionnelle	7 560 620,89	7 909 167,41	348 546,52	4,61%
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 398 111,00	1 583 776,20	185 665,20	13,28%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	3 871 552,33	4 185 488,44	313 936,11	8,11%
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	402 541,75	413 880,38	11 338,63	2,82%
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	340 516,00	311 364,00	-29 152,00	-8,56%
B25 Fonds social européen	1 547 899,81	1 414 658,39	-133 241,42	-8,61%
B3 Action sociale	4 210 789,11	4 962 373,54	751 584,43	17,85%
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 186 010,34	2 233 420,00	47 409,66	2,17%
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 430 278,77	2 258 475,72	828 196,95	57,90%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	505 000,00	383 977,82	-121 022,18	-23,96%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	89 500,00	86 500,00	-3 000,00	-3,35%
B4 Logement	2 925 013,44	3 164 893,12	239 879,68	8,20%
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	928 542,01	1 382 527,91	453 985,90	48,89%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 996 471,43	1 782 365,21	-214 106,22	-10,72%
C Autonomie	110 315 689,66	110 503 609,81	187 920,15	0,17%
C1 Personnes âgées	56 501 060,19	54 212 978,89	-2 288 081,30	-4,05%
C11 Aide sociale	799 664,58	1 484 384,62	684 720,04	85,63%
C12 Hébergement	15 768 701,60	12 154 682,72	-3 614 018,88	-22,92%
C13 APA	39 916 912,01	40 561 822,55	644 910,54	1,62%
C15 Subventions dans le domaine des personnes âgées	15 782,00	12 089,00	-3 693,00	-23,40%
C2 Personnes handicapées	53 814 629,47	56 290 630,92	2 476 001,45	4,60%
C21 PCH et ACTP	20 704 611,20	21 280 438,61	575 827,41	2,78%
C22 Hébergement	30 119 947,82	32 109 976,79	1 990 028,97	6,61%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 669 183,77	2 646 457,85	-22 725,92	-0,85%
C24 Participation MDPH	264 271,68	216 357,67	-47 914,01	-18,13%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	56 615,00	37 400,00	-19 215,00	-33,94%
D Education	7 501 044,90	6 730 398,14	-770 646,76	-10,27%
D1 Collèges	7 124 180,57	6 426 476,76	-697 703,81	-9,79%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	57 441,47	93 783,71	36 342,24	63,27%
D12 Equipement	143 856,21	151 022,29	7 166,08	4,98%
D13 Entretien et réparations	519 666,96	552 605,94	32 938,98	6,34%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	6 403 215,93	5 629 064,82	-774 151,11	-12,09%
D2 Actions éducatives	376 864,33	303 921,38	-72 942,95	-19,36%
D21 Aides à l'enseignement	376 864,33	303 921,38	-72 942,95	-19,36%
E Culture et patrimoine	2 583 564,34	2 737 497,84	153 933,50	5,96%
E1 Développement culturel	2 083 235,94	2 194 971,84	111 735,90	5,36%
E11 Développement des collections	41 123,17	37 644,17	-3 479,00	-8,46%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 002 866,91	2 078 875,34	76 008,43	3,79%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	39 245,86	78 452,33	39 206,47	99,90%
E2 Sites culturels	397 708,74	446 997,64	49 288,90	12,39%
E22 Aides au fonctionnement	397 708,74	446 997,64	49 288,90	12,39%
E3 Archives	102 619,66	95 528,36	-7 091,30	-6,91%
E31 Développement des collections	7 312,43	6 436,70	-875,73	-11,98%
E32 Traitement et conservation	59 400,57	63 372,09	3 971,52	6,69%
E33 Médiation culturelle	35 906,66	25 719,57	-10 187,09	-28,37%
F Sport Jeunesse	2 286 491,30	2 355 164,69	68 673,39	3,00%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 346 564,74	1 515 536,78	168 972,04	12,55%
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 114 111,24	1 279 996,27	165 885,03	14,89%
F12 Sports de pleine nature	232 453,50	235 540,51	3 087,01	1,33%
F2 Jeunesse	939 926,56	839 627,91	-100 298,65	-10,67%
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	532 761,21	522 607,67	-10 153,54	-1,91%
F22 Insertion des jeunes	407 165,35	317 020,24	-90 145,11	-22,14%

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
G Environnement et prévention des risques	20 502 363,27	19 811 755,16	-690 608,11	-3,37%
G1 Eau	2 070 428,01	1 348 507,99	-721 920,02	-34,87%
G11 Etudes	112 223,95	110 749,11	-1 474,84	-1,31%
G13 Programme de prévention des inondations	1 468 964,86	732 405,22	-736 559,64	-50,14%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	71 662,06	41 493,13	-30 168,93	-42,10%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	417 577,14	463 860,53	46 283,39	11,08%
G2 Espaces naturels	2 614 701,22	2 570 734,78	-43 966,44	-1,68%
G21 Pépinières	27 346,58	26 947,65	-398,93	-1,46%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 738 303,09	1 695 648,43	-42 654,66	-2,45%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	849 051,55	848 138,70	-912,85	-0,11%
G3 Energies renouvelables	82 470,00	101 320,00	18 850,00	22,86%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	82 470,00	101 320,00	18 850,00	22,86%
G4 Sécurité civile	15 734 764,04	15 791 192,39	56 428,35	0,36%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	15 610 228,59	15 674 020,08	63 791,49	0,41%
G42 Autres actions de sécurité civile	124 535,45	117 172,31	-7 363,14	-5,91%
H Aménagement et attractivité du territoire	4 652 653,89	5 608 432,09	955 778,20	20,54%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	683 330,00	401 149,89	-282 180,11	-41,29%
H11 Numérique	283 330,00	283 430,00	100,00	0,04%
H13 Aéroport de Carcassonne	400 000,00	117 719,89	-282 280,11	-70,57%
H2 Accompagnement des territoires	217 407,90	306 576,20	89 168,30	41,01%
H21 Contrats d'agglomération	0,00	0,00	0,00	
H22 Aides aux constructions publiques	0,00	3 800,00	3 800,00	
H23 Maintien d'activités en milieu rural	137 407,90	134 776,20	-2 631,70	-1,92%
H24 Lutte contre la désertification médicale	30 000,00	118 000,00	88 000,00	293,33%
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
H3 Coopération décentralisée	114 480,00	138 191,04	23 711,04	20,71%
H31 Programmes de coopération décentralisée	114 480,00	138 191,04	23 711,04	20,71%
H4 Tourisme	2 577 559,71	2 638 965,27	61 405,56	2,38%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 530 957,33	2 374 255,85	-156 701,48	-6,19%
H42 Marque "Pays cathare"	46 602,38	264 709,42	218 107,04	468,02%
H5 Agriculture et pêche	1 059 876,28	1 759 515,95	699 639,67	66,01%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	816 077,28	777 748,82	-38 328,46	-4,70%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	243 799,00	981 767,13	737 968,13	302,70%
H53 Programme hydro-agricole	0,00	0,00	0,00	
H6 Inondations	0,00	364 033,74	364 033,74	
H61 Inondations octobre 2018	0,00	364 033,74	364 033,74	
I Réseau routier et mobilité	23 185 102,82	14 500 937,15	-8 684 165,67	-37,46%
I1 Routes	10 144 822,63	10 289 142,90	144 320,27	1,42%
I11 Etudes	2 235,53	0,00	-2 235,53	-100,00%
I13 Entretien et gestion du réseau	9 290 998,09	8 625 359,33	-665 638,76	-7,16%
I14 Imprévus et divers	739 618,35	1 310 948,44	571 330,09	77,25%
I15 Parc et laboratoire Routier	111 970,66	352 835,13	240 864,47	215,11%
I2 Transports	13 040 280,19	4 211 794,25	-8 828 485,94	-67,70%
I22 Transports scolaires	8 876 630,89	4 069 500,77	-4 807 130,12	-54,15%
I23 Transports réguliers et à la demande	4 111 967,06	128 025,48	-3 983 941,58	-96,89%
I24 Etudes et frais de gestion	51 682,24	14 268,00	-37 414,24	-72,39%
K Administration générale	130 034 504,43	135 125 203,22	5 090 698,79	3,91%
K1 Ressources humaines	110 751 064,22	111 751 091,37	1 000 027,15	0,90%
K11 Rémunération du personnel	107 161 359,33	107 894 277,73	732 918,40	0,68%
K12 Actions de formation	612 269,06	574 367,68	-37 901,38	-6,19%
K13 Actions de prévention	57 082,40	94 215,48	37 133,08	65,05%
K14 Action sociale	2 920 353,43	3 188 230,48	267 877,05	9,17%
K2 Budget et finances	9 291 103,16	12 918 401,91	3 627 298,75	39,04%
K21 Dette	2 750 622,10	2 374 671,02	-375 951,08	-13,67%
K22 Provisions pour charges et imprévus	476 064,80	457 000,00	-19 064,80	-4,00%
K23 Subventions diverses	121 072,28	108 681,65	-12 390,63	-10,23%
K24 Créances, pertes et reversements	5 943 343,98	9 978 049,24	4 034 705,26	67,89%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 645 683,21	3 863 837,87	218 154,66	5,98%
K31 Systèmes d'information	3 118 544,35	3 347 392,44	228 848,09	7,34%
K32 Télécommunications	527 138,86	516 445,43	-10 693,43	-2,03%
K4 Logistique et patrimoine	6 346 653,84	6 591 872,07	245 218,23	3,86%
K41 Moyens courants des services	2 467 791,92	2 656 276,45	188 484,53	7,64%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 878 861,92	3 935 595,62	56 733,70	1,46%
L Pilotage et coordination	2 466 771,88	2 795 388,18	328 616,30	13,32%
L1 Pilotage stratégique	1 632 054,92	1 831 344,28	199 289,36	12,21%
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 444 287,89	1 474 258,73	29 970,84	2,08%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	29 200,45	18 084,61	-11 115,84	-38,07%
L13 Pilotage de l'administration	158 566,58	339 000,94	180 434,36	113,79%
L2 Communication externe	834 716,96	964 043,90	129 326,94	15,49%
L21 Actions de communication	834 716,96	964 043,90	129 326,94	15,49%
Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	452 189 889,01	456 778 502,99	4 588 613,98	1,01%

Annexe du compte administratif 2018
Section d'investissement (crédits réels sans RAT et Refinancement)

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	239 358,40	54 588,52	-184 769,88	-77,19%
A1 Petite enfance	72 616,48	54 588,52	-18 027,96	-24,83%
A13 Modes d'accueil	72 616,48	54 588,52	-18 027,96	-24,83%
A2 Aide sociale à l'enfance	166 741,92	0,00	-166 741,92	-100,00%
A22 Mesures de prises en charge physique	166 741,92	0,00	-166 741,92	-100,00%
B Action sociale et insertion	1 613 629,41	1 128 851,86	-484 777,55	-30,04%
B4 Logement	1 613 629,41	1 128 851,86	-484 777,55	-30,04%
B42 Aides aux personnes - FUL	329 058,46	211 408,92	-117 649,54	-35,75%
B43 Aides à la construction	580 969,00	283 157,74	-297 811,26	-51,26%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	60 735,05	117 745,29	57 010,24	93,87%
B45 ANRU	642 866,90	516 539,91	-126 326,99	-19,65%
C Autonomie	1 205 053,00	452 363,00	-752 690,00	-62,46%
C1 Personnes âgées	1 071 500,00	288 200,00	-783 300,00	-73,10%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	1 071 500,00	288 200,00	-783 300,00	-73,10%
C2 Personnes handicapées	133 553,00	164 163,00	30 610,00	22,92%
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	133 553,00	164 163,00	30 610,00	22,92%
D Education	15 912 198,15	11 075 712,67	-4 836 485,48	-30,39%
D1 Collèges	15 912 198,15	11 075 712,67	-4 836 485,48	-30,39%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	13 880 015,05	9 450 391,80	-4 429 623,25	-31,91%
D12 Equipement	2 032 183,10	1 625 320,87	-406 862,23	-20,02%
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	
D21 Aides à l'enseignement	0,00	0,00	0,00	
E Culture et patrimoine	1 013 418,58	2 453 684,42	1 440 265,84	142,12%
E1 Développement culturel	273 058,92	282 452,73	9 393,81	3,44%
E11 Développement des collections	194 124,95	208 499,34	14 374,39	7,40%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	78 933,97	73 953,39	-4 980,58	-6,31%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	0,00	0,00	0,00	
E2 Sites culturels	686 133,87	2 106 807,93	1 420 674,06	207,05%
E21 Aides à l'investissement	686 133,87	2 106 807,93	1 420 674,06	207,05%
E3 Archives	54 225,79	64 423,76	10 197,97	18,81%
E31 Développement des collections	17 687,71	7 153,48	-10 534,23	-59,56%
E33 Médiation culturelle	36 538,08	57 270,28	20 732,20	56,74%
F Sport Jeunesse	1 192 671,09	843 633,58	-349 037,51	-29,27%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 192 671,09	843 633,58	-349 037,51	-29,27%
F11 Soutien aux pratiques sportives	567 385,00	428 534,00	-138 851,00	-24,47%
F12 Sports de pleine nature	625 286,09	415 099,58	-210 186,51	-33,61%
G Environnement et prévention des risques	8 981 187,14	6 544 869,51	-2 436 317,63	-27,13%
G1 Eau	7 566 166,21	4 201 208,55	-3 364 957,66	-44,47%
G12 Programme AEP Assainissement	6 119 890,00	3 483 101,00	-2 636 789,00	-43,09%
G13 Programme de prévention des inondations	1 441 729,41	673 983,73	-767 745,68	-53,25%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	4 546,80	44 123,82	39 577,02	870,44%
G2 Espaces naturels	818 854,93	1 674 049,95	855 195,02	104,44%
G21 Pépinières	57 518,16	46 962,26	-10 555,90	-18,35%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	761 336,77	1 627 087,69	865 750,92	113,71%
G3 Energies renouvelables	28 000,00	4 571,40	-23 428,60	-83,67%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	28 000,00	4 571,40	-23 428,60	-83,67%
G4 Sécurité civile	568 166,00	665 039,61	96 873,61	17,05%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	538 794,00	641 160,61	102 366,61	19,00%
G42 Autres actions de sécurité civile	29 372,00	23 879,00	-5 493,00	-18,70%

	CA 2017	CA 2018	Evol° en €	Evol° en %
H Aménagement et attractivité du territoire	17 552 021,47	15 838 497,89	-1 713 523,58	-9,76%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	11 258 601,02	3 319 195,32	-7 939 405,70	-70,52%
H11 Numérique	8 791 593,00	3 200 000,00	-5 591 593,00	-63,60%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 116 398,00	0,00	-2 116 398,00	-100,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	194 360,02	119 195,32	-75 164,70	-38,67%
H14 LGV	156 250,00	0,00	-156 250,00	-100,00%
H2 Accompagnement des territoires	4 257 081,74	5 165 731,47	908 649,73	21,34%
H21 Contrats d'agglomération	760 985,02	1 579 503,67	818 518,65	107,56%
H22 Aides aux constructions publiques	3 222 633,00	3 408 376,57	185 743,57	5,76%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	211 751,72	138 791,23	-72 960,49	-34,46%
H24 Lutte contre la désertification médicale	61 712,00	39 060,00	-22 652,00	-36,71%
H4 Tourisme	239 513,20	335 243,16	95 729,96	39,97%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	239 513,20	335 243,16	95 729,96	39,97%
H5 Agriculture et pêche	1 796 825,51	1 868 327,94	71 502,43	3,98%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	389 826,22	336 748,51	-53 077,71	-13,62%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	62 754,90	23 591,27	-39 163,63	-62,41%
H53 Programme hydro-agricole	1 344 244,39	1 507 988,16	163 743,77	12,18%
H6 Inondations	0,00	5 150 000,00	5 150 000,00	
H61 Inondations octobre 2018	0,00	5 150 000,00	5 150 000,00	
I Réseau routier et mobilité	31 606 704,38	33 496 486,92	1 889 782,54	5,98%
I1 Routes	31 581 820,37	33 496 486,92	1 914 666,55	6,06%
I11 Etudes	557 898,40	457 255,14	-100 643,26	-18,04%
I12 Travaux neufs	21 181 809,49	8 878 972,61	-12 302 836,88	-58,08%
I13 Entretien et gestion du réseau	4 541 477,51	15 452 438,52	10 910 961,01	240,25%
I14 Imprévus et divers	2 213 663,41	6 772 225,12	4 558 561,71	205,93%
I16 Subventions d'investissement	3 086 971,56	1 935 595,53	-1 151 376,03	-37,30%
I2 Transports	24 884,01	0,00	-24 884,01	-100,00%
I21 Aménagement des arrêts de car	24 884,01	0,00	-24 884,01	-100,00%
K Administration générale	22 785 633,11	23 104 283,47	318 650,36	1,40%
K1 Ressources humaines	1 415,14	2 533,20	1 118,06	79,01%
K14 Action sociale	1 415,14	2 533,20	1 118,06	79,01%
K2 Budget et finances	18 986 955,48	18 981 605,38	-5 350,10	-0,03%
K21 Dette	18 687 524,91	18 913 701,93	226 177,02	1,21%
K22 Provisions pour charges et imprévues	0,00	20 000,00	20 000,00	
K23 Subventions diverses	35 434,17	8 123,63	-27 310,54	-77,07%
K24 Créances, pertes et reversements	263 996,40	39 779,82	-224 216,58	-84,93%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 563 138,58	1 919 778,03	356 639,45	22,82%
K31 Systèmes d'information	1 532 228,40	1 901 024,83	368 796,43	24,07%
K32 Télécommunications	30 910,18	18 753,20	-12 156,98	-39,33%
K4 Logistique et patrimoine	2 234 123,91	2 200 366,86	-33 757,05	-1,51%
K41 Moyens courants des services	635 037,48	413 366,70	-221 670,78	-34,91%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	1 599 086,43	1 787 000,16	187 913,73	11,75%
L Pilotage et coordination	0,00	39 197,43	39 197,43	
L2 Communication externe	0,00	39 197,43	39 197,43	
L21 Actions de communication	0,00	39 197,43	39 197,43	
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	102 101 874,73	95 032 169,27	-7 069 705,46	-6,92%

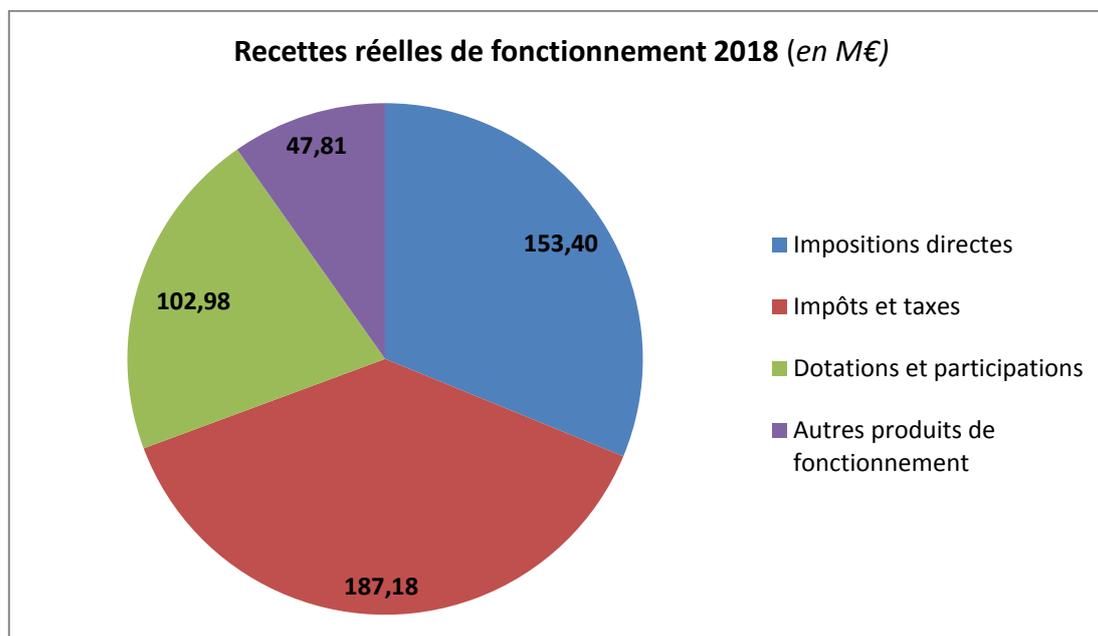
Département de l'Aude

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2018

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

Malgré un contexte financier contraint et les événements climatiques exceptionnels qui ont touché l'Aude en octobre 2018, l'année 2018 s'est caractérisée par une progression des recettes réelles de fonctionnement (+ 9,8 M€) en lien, notamment, avec l'évolution du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux) et la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles progressent de 4,6 M€ (+1,01%) principalement dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance. Le Département n'est plus soumis à l'effet ciseau observé en 2017 et connaît une progression de l'autofinancement de 5,4 M€. Par ailleurs, le niveau d'investissement, s'établit en 2018 à 75,85 M€ dont les travaux de remise en état suite aux inondations font partie. Cet effort essentiel pour la qualité des services publics et le soutien aux collectivités et entreprises locales a pu être financé par un recours à l'emprunt en hausse de 5 M€, nécessaire pour participer à l'effort de reconstruction et rendu acceptable au regard de notre faible niveau d'endettement et des taux d'intérêts historiquement bas.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

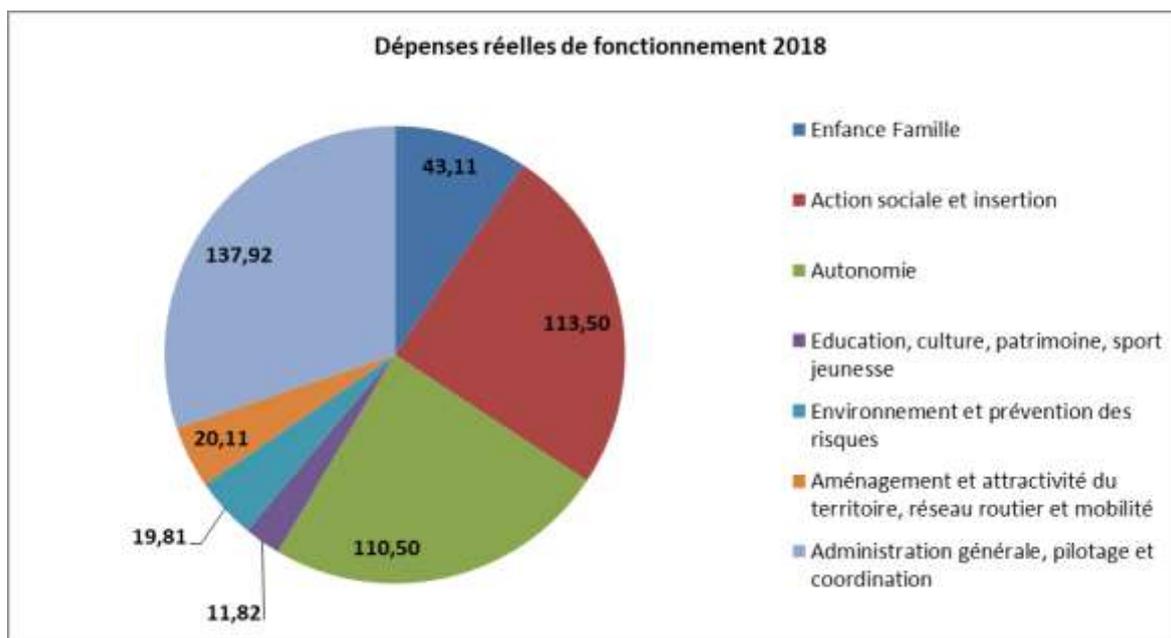


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 491,37 M€ contre 481,58 M€ en 2017, soit une hausse de 9,79 M€.

La principale recette est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'est élevé à 118,41 M€, sans hausse du taux et ce, pour la 7^{ème} année consécutive. Cette augmentation est due à la hausse des bases fiscales révisées chaque année (+ 2,27%). Les droits de mutation se sont établis à 55,56 M€, soit + 2,2 M€. Le montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) se stabilise et passe de 11,5 M€ en 2017 à 11,7 M€ en 2018 suite au transfert de 25 points à la Région au titre du transfert de la compétence transports.

Les dotations d'Etat et participations, d'un montant global de 102,9 M€ enregistrent une baisse de 3,7 M€ en lien avec la perte de 4,55 M€ de la compensation donnée par la Région au Département en 2017 dans le cadre de la délégation de la compétence transport qui n'a plus lieu d'être, le transfert étant effectif.

1) Les dépenses réelles de fonctionnement



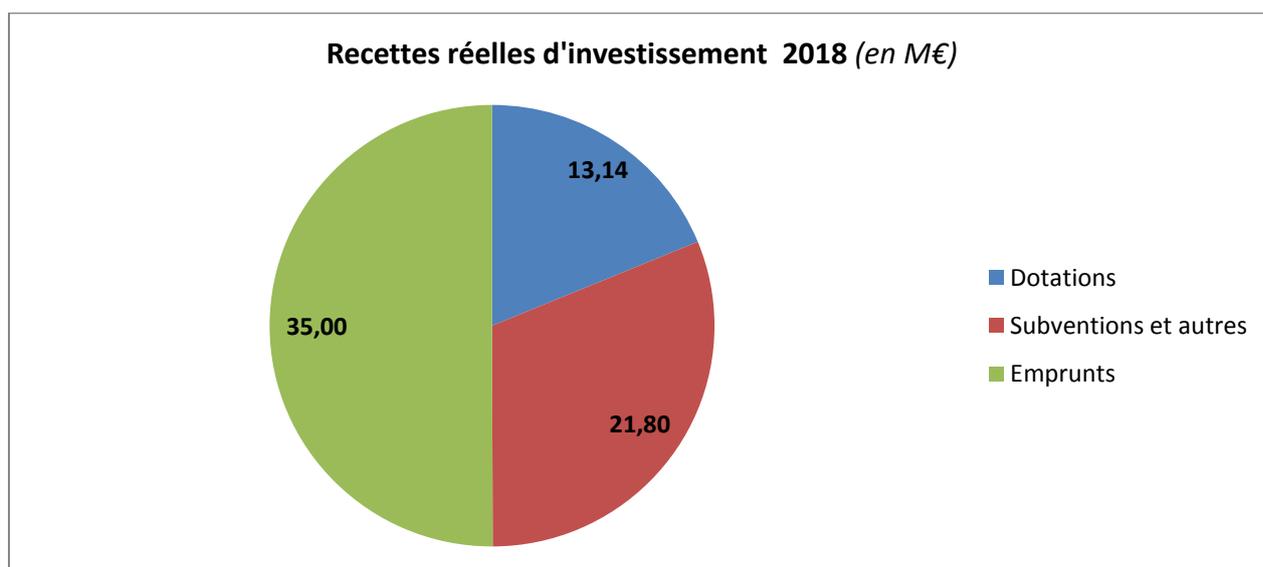
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 456,78 M€, en progression de 4,59 M€.

Cette évolution concerne essentiellement la compétence sociale, et notamment, les actions en faveur de l'enfance et de la famille (+ 5,33 M€ afin de faire face à l'augmentation des placements et la progression de l'accueil des mineurs non accompagnés) et de l'action sociale et insertion (+ 2,62 M€ en lien avec un nombre de bénéficiaires du RSA plus important et la mise en place d'un fonds de secours d'extrême urgence suite aux inondations d'octobre 2018). Quant à la mission Autonomie, les dépenses sont globalement stables avec - 2,29 M€ pour les personnes âgées et + 2,48 M€ pour les personnes handicapées du fait, en partie, de la poursuite du déploiement de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Les dépenses des autres missions ont été maîtrisées hormis les dépenses concernant l'administration générale (+ 5,09 M€) de par l'attribution de compensation versée à la Région pour un montant de 5,53 M€ suite au transfert de la compétence transport.

2) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 69,94 M€, en hausse de 18,11 M€ par rapport à l'exercice 2017.

Cette variation conséquente s'explique par la perception des avances de l'Etat et de la Région et des dons des collectivités au titre des inondations d'octobre 2018 à hauteur de 16,52 M€ et de l'augmentation de l'emprunt en lien avec ces événements exceptionnels (+ 5 M€) dans un contexte de taux d'intérêts très faibles.



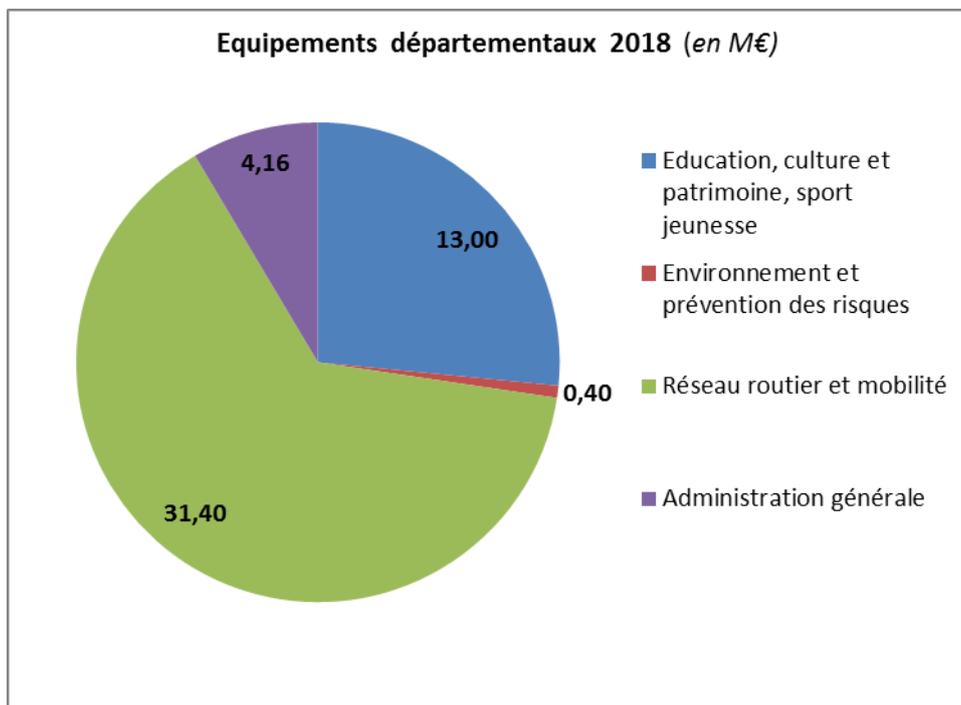
3) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 75,85 M€, sont en baisse de 7 M€.

a) Les équipements départementaux

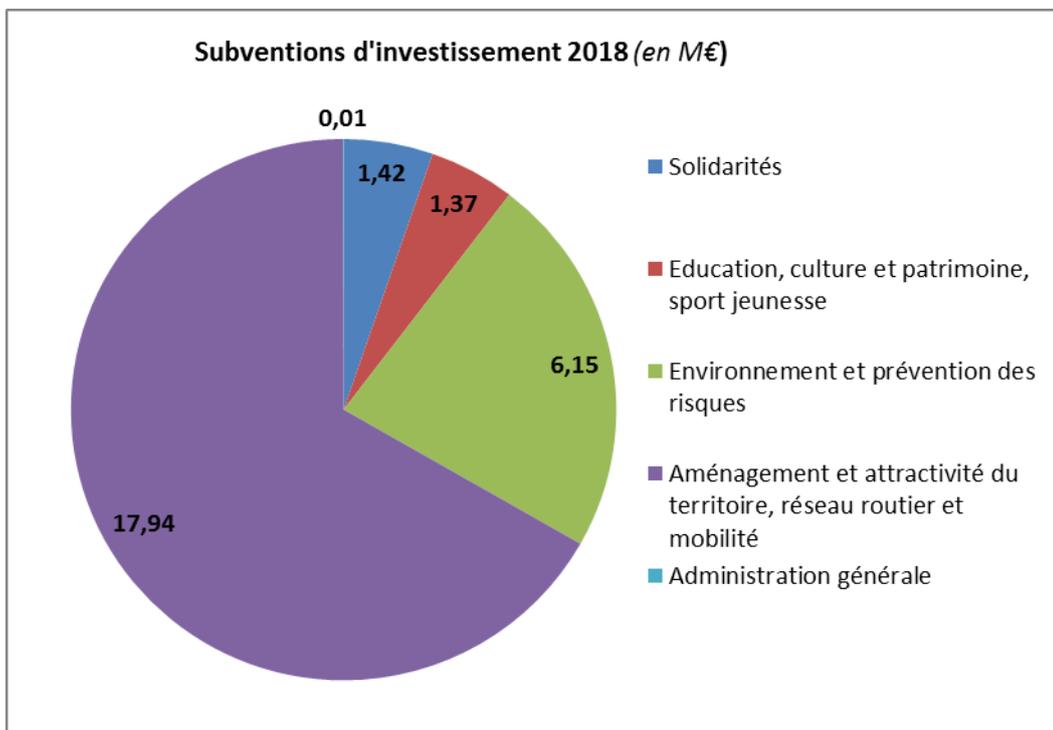
Les équipements départementaux s'élèvent à 48,96 M€ contre 48,2 M€ en 2017. La principale hausse est concentrée sur la mission Réseau routier et mobilité (+ 3,13 M€) avec notamment les travaux sur la rocade Est de Narbonne et le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle qui représentent plus de 37% du montant des travaux neufs. Le montant des réparations liées aux inondations d'octobre 2018 se chiffre à 4,79 M€ ;

Par ailleurs, concernant la mission Education, 4,38 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Les Fontanilles à Castelnaudary.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2018 (26,89 M€) ont diminué de 7,73 M€. Cette baisse concerne principalement, le développement du très haut débit et l'aménagement du port de Port La Nouvelle (- 7,94 M€) selon l'échéancier prévu contractuellement, le programme eau (- 3,38 M€) en fonction du rythme des demandes de versement d'acomptes par les collectivités sur l'AEP et l'assainissement et le programme Education (- 1,26 M€) en raison du versement en 2017 à la Région de la participation pour le service de restauration et la chaufferie bois du collège de Lézignan. Ces baisses sont toutefois contrebalancées en partie par les crédits versés à la suite des inondations d'octobre 2018 (5,15 M€).



4) Un endettement maîtrisé

Fin 2018, la dette du département s'élève à 186,6 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixe représente 57 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,25% et la capacité de désendettement de 5,40 ans. Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

5) Le résultat 2018

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif fait apparaître un résultat à hauteur de 54,32 M€ en augmentation de 9,5 M€. Cela s'explique par la progression des recettes plus forte que celle des dépenses. Ainsi, en 2018, le Département n'est plus soumis à l'effet ciseau et voit son autofinancement progresser. Toutefois, l'insuffisante compensation par l'Etat des Allocations Individuelles de Solidarités reste un problème et seule la conduite, ces dernières années, d'une gestion rigoureuse a permis au Département, en maintenant un service de qualité et en absorbant le dynamisme des compétences sociales, d'envisager sereinement l'effort de reconstruction engagé suite aux inondations d'octobre 2018 et la poursuite des opérations majeures d'investissement.

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique

Service Préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Arrêté des comptes du Département pour 2018 : autorisations de programme des budgets annexes

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant les autorisations de programme des budgets annexes du laboratoire vétérinaire, de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et du parc départemental et laboratoire routier et les délibérations des décisions modificatives du budget 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2018.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP initiale	AP révisée	AP individualisée
Mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement	0,00	15 000,00	15 000,00
Logistique et patrimoine - Achat véhicule	0,00	15 000,00	15 000,00
Parc départemental	0,00	750 000,00	750 000,00
Acquisition bâtiment Limoux	0,00	350 000,00	350 000,00
Réhabilitaion bâtiment Limoux	0,00	200 000,00	200 000,00
Travaux toiture bâtiment parc départemental	0,00	200 000,00	200 000,00
Total général	0,00	765 000,00	765 000,00

Les autorisations de programme concernent l'acquisition d'un véhicule pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Pour le budget annexe du Parc départemental, il s'agit d'acquisition d'un bâtiment et de travaux de réaménagement de bâtiment et de travaux de rénovation de la toiture du bâtiment du Parc. Il n'y a pas eu d'autorisation de programme s'agissant du budget annexe du laboratoire vétérinaire.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme des budgets annexes.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 08 avril 2019
Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire et la délibération subséquente portant décision modificative du budget 2018,

Vu le compte de gestion 2018 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2018, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Je vous rappelle que le résultat 2018 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2018, le compte administratif du laboratoire vétérinaire se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 175 754,24 €, et le montant des recettes à 1 185 952,24 € soit un solde positif sur l'exercice de 10 198 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire vétérinaire présente un excédent d'investissement de 24 743,47 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 161 828,44	1 161 828,44	0,00	0,00	0,00
Investissement	13 925,80	24 123,80	10 198,00	14 545,47	24 743,47
Total	1 175 754,24	1 185 952,24	10 198,00	14 545,47	24 743,47

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	1 216 291,21	1 161 828,44	-54 462,77	-4,48%
Prise en charge du déficit du budget annexe	787 477,28	753 998,82	-33 478,46	-4,25%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	428 813,93	407 829,62	-20 984,31	-4,89%
Administration générale	0,00	0,00	0,00	-
FONCTIONNEMENT REEL	1 216 291,21	1 161 828,44	-54 462,77	-4,48%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 216 291,21	1 161 828,44	-54 462,77	-4,48%

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 161 828,44 € sont en diminution par rapport à l'année dernière soit - 54 K€.

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal est en baisse de 33 K€ soit - 4,25 %. Elle représente près de 65 % des recettes réelles de fonctionnement. L'activité du laboratoire vétérinaire départemental est également en recul (- 21 K€), principalement les produits relatifs aux analyses.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	205 166,89	192 819,88	-12 347,01	-6,02%
Administration générale	982 955,10	944 884,76	-38 070,34	-3,87%
Ressources humaines	921 928,64	868 475,82	-53 452,82	-5,80%
Systèmes d'information et télécommunications	13 533,53	13 589,63	56,10	0,41%
Logistique et patrimoine	47 492,93	62 819,31	15 326,38	32,27%
FONCTIONNEMENT REEL	1 188 121,99	1 137 704,64	-50 417,35	-4,24%
Opérations d'ordre	28 169,22	24 123,80	-4 045,42	-14,36%
Amortissements	28 169,22	24 123,80	-4 045,42	-14,36%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 216 291,21	1 161 828,44	-54 462,77	-4,48%

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 137 704,64 € et sont inférieures à celles de l'année dernière (- 50 K€) soit - 4,24 %.

La baisse observée sur la **mission « Aménagement et attractivité du territoire »** est essentiellement due à de moindre dépenses versées au comité français d'accréditation. Quant à la **mission « Administration générale »** (- 38 K€), la diminution concerne le programme « ressources humaines » (- 53 K€) suite au départ de deux agents à la retraite. Alors que le programme « systèmes d'information et télécommunications » est stable, le poste « logistique et patrimoine » connaît une augmentation de 15 K€ en lien avec les frais de maintenance (+ 5 K€) et les dépenses de fluides (+ 12 K€).

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	-
INVESTISSEMENT REEL	0,00	0,00	0,00	-
Opérations d'ordre	28 169,22	24 123,80	-4 045,42	-14,36%
Amortissements	28 169,22	24 123,80	-4 045,42	-14,36%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 169,22	24 123,80	-4 045,42	-14,36%

Les seules recettes pour la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements. En effet, le budget du laboratoire vétérinaire n'a dégagé aucun besoin de financement lors de l'exercice 2017.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	13 228,97	13 468,18	239,21	1,81%
Administration générale	14 893,92	457,62	-14 436,30	-96,93%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	-
Logistique et patrimoine	14 893,92	457,62	-14 436,30	-96,93%
INVESTISSEMENT REEL	28 122,89	13 925,80	-14 197,09	-50,48%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 122,89	13 925,80	-14 197,09	-50,48%

D'un montant de 13 925,80 €, les dépenses de la section d'investissement sont en nette diminution par rapport à l'année dernière (- 14 K€) soit - 50,48 %. Alors que les dépenses liées à l'activité du laboratoire vétérinaire sont stables, celles relatives au poste logistique et patrimoine sont en très forte baisse (- 96,93 %). En effet, de nombreuses mises en conformité des bâtiments ont été réalisées en 2017.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2018 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2018 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2018 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2018.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Arrêté des comptes du Département 2018 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement et la délibération subséquente portant décision modificative du budget 2018,

Vu le compte de gestion 2018 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2018, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2018 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2018, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 009 507,77 € et le montant des recettes à 1 028 688,01 € soit un solde positif sur l'exercice de 19 180,24 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement présente un excédent d'investissement de 28 907,49 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	982 511,57	982 695,57	184,00	-184,00	0,00
Investissement	26 996,20	45 992,44	18 996,24	9 911,25	28 907,49
Total	1 009 507,77	1 028 688,01	19 180,24	9 727,25	28 907,49

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	976 844,07	977 630,57	786,50	0,08%
Prise en charge du déficit du budget annexe	417 577,14	463 860,53	46 283,39	11,08%
Activité du service eau et assainissement	559 266,93	513 770,04	-45 496,89	-8,14%
Administration générale	415,50	0,00	-415,50	-100,00%
FONCTIONNEMENT REEL	977 259,57	977 630,57	371,00	0,04%
Opérations d'ordre	2 796,02	5 065,00	2 268,98	81,15%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	980 055,59	982 695,57	2 639,98	0,27%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 977 630,57 € sont stables par rapport à l'année dernière soit + 0,04 %.

Cependant, alors que les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en baisse de 45 K€, principalement les participations de l'agence de l'eau, le montant de la prise en charge du déficit du budget annexe augmente de 46 K€ et représente 47,45 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	216 168,53	208 063,88	-8 104,65	-3,75%
Administration générale	742 741,65	751 723,25	8 981,60	1,21%
Ressources humaines	723 180,53	733 401,31	10 220,78	1,41%
Budget et finances	0,00	546,31	546,31	-
Systèmes d'information et télécommunications	7 370,17	6 683,28	-686,89	-9,32%
Logistique et patrimoine	12 190,95	11 092,35	-1 098,60	-9,01%
 FONCTIONNEMENT REEL	958 910,18	959 787,13	876,95	0,09%
Opérations d'ordre	21 329,41	22 724,44	1 395,03	6,54%
Amortissements	21 329,41	22 724,44	1 395,03	6,54%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	980 239,59	982 511,57	2 271,98	0,23%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 959 787,13 € et sont également stables par rapport à 2017 soit + 0,09 %.

La légère baisse observée sur la **mission « Environnement et prévention des risques »** soit - 8 K€ est due à des dépenses moindres en lien avec l'analyse des eaux résiduaires. Concernant les remboursements de frais à la collectivité de rattachement, ces derniers et principalement ceux en lien avec l'activité du service eau et assainissement, connaissent une évolution à la baisse (- 4 K€). Quant à la **mission « Administration générale »**, l'augmentation observée, soit + 9 K€, est due au poste « ressources humaines » en rapport avec la rémunération du personnel non titulaire. Les postes « budget et finances », « système d'information et télécommunications » et « logistique et patrimoine » sont eux stables.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	15 079,00	23 268,00	8 189,00	54,31%
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	-
INVESTISSEMENT REEL	15 079,00	23 268,00	8 189,00	54,31%
Opérations d'ordre	21 329,41	22 724,44	1 395,03	6,54%
Amortissements	21 329,41	22 724,44	1 395,03	6,54%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 408,41	45 992,44	9 584,03	26,32%

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 23 268 € augmentent par rapport à 2017 de 8 K€ soit + 54,31 %.

Ces recettes supplémentaires relatives à l'activité du service eau et assainissement proviennent de subventions de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel pour les exercices 2017 (solde) et 2018.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	16 656,28	8 929,20	-7 727,08	-46,39%
Administration générale	15 889,00	13 002,00	-2 887,00	-18,17%
Systèmes d'information et télécommunications	5 064,00	0,00	-5 064,00	-100,00%
Logistique et patrimoine	10 825,00	13 002,00	2 177,00	20,11%
INVESTISSEMENT REEL	32 545,28	21 931,20	-10 614,08	-32,61%
Opérations d'ordre	2 796,02	5 065,00	2 268,98	81,15%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 341,30	26 996,20	-8 345,10	-23,61%

D'un montant de 21 931,20 €, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 11 K€ soit - 32,61 %.

Le principale baisse est liée à l'activité du service eau et assainissement avec moins de matériel et outillage technique acquis en 2018.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2018 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2018 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2018 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2018.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service Préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe du parc départemental et laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2018,

Vu le compte de gestion 2018 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2018, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable public concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2018 sera repris dès le vote du Budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2018, le compte administratif du parc départemental et laboratoire routier se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 397 815,90 € et le montant des recettes à 8 769 347,80 € soit un solde positif sur l'exercice de 371 531,90 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental présente un excédent d'investissement de 3 052 383,63 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	7 347 768,67	7 347 768,67	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 050 047,23	1 421 579,13	371 531,90	2 680 851,73	3 052 383,63
Total	8 397 815,90	8 769 347,80	371 531,90	2 680 851,73	3 052 383,63

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Parc départemental	7 192 310,23	7 336 100,42	143 790,19
Prise en charge du déficit du budget annexe	111 970,66	352 835,13	240 864,47
Activité du Parc départemental	7 080 339,57	6 983 265,29	-97 074,28
Cessions	0,00	0,00	0,00
Administration générale	13 406,04	11 668,25	-1 737,79
Ressources humaines	73,92	107,52	33,60
Budget et finances	13 332,12	11 560,73	-1 771,39
FONCTIONNEMENT REEL	7 205 716,27	7 347 768,67	142 052,40
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 205 716,27	7 347 768,67	142 052,40

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 7 347 768,67 € sont en hausse par rapport à l'année dernière de 142 052,40 €. L'activité du Parc départemental pour un montant de 6 983 265,29 € représente 95,17 % des recettes totales et sont en baisse de 97 074,28 € par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit principalement de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des transports ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès de Département.

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal s'élève à 352 835,13 €, la subvention d'équilibre est en hausse de 240 864,47 €.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Parc départemental	3 346 394,57	3 728 486,27	382 091,70
Administration générale	2 526 995,84	2 394 914,35	-132 081,49
Ressources humaines	2 391 448,48	2 271 798,15	-119 650,33
Budget et finances	11 833,33	6 709,52	-5 123,81
Systèmes d'information et télécommunications	15 537,43	12 731,13	-2 806,30
Logistique et patrimoine	108 176,60	103 675,55	-4 501,05
FONCTIONNEMENT REEL	5 873 390,41	6 123 400,62	250 010,21
Opérations d'ordre	1 332 325,86	1 224 368,05	-107 957,81
Amortissement	1 332 325,86	1 224 368,05	-107 957,81
Cessions	0,00	0,00	0,00
Virement	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 205 716,27	7 347 768,67	142 052,40

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 6 123 400,62 € sont en forte hausse comparées à l'exercice précédent (250 010,21 €).

Les principaux frais liés aux activités du parc départemental concernent : les fournitures de voirie (804 384,85 €), l'entretien du matériel (691 362,59 €), le carburant (702 987,15 €) et les locations mobilières (322 652,32 €). Ces dépenses sont en hausse de 382 091,70 €.

Les ressources humaines, d'un montant de 2 271 798,15 €, sont en baisse de 119 650,33 € soit 5 % par rapport à l'année dernière, c'est le poste de refacturation du personnel qui concentre cette baisse suite à la fin de l'intégration dans les effectifs des ouvriers des parcs et ateliers (- 0,09 M€) ainsi que la rémunération du personnel (-0,03 M€).

Les dépenses de Logistique et patrimoine passent de 108 176,60 € à 103 675,55 € soit une légère baisse de 4 501,05 €.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
FCTVA	201 657,84	197 211,08	-4 446,76
Parc départemental (cessions)	0,00	0,00	0,00
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	201 657,84	197 211,08	-4 446,76
Opérations d'ordre	1 332 325,86	1 224 368,05	-107 957,81
Amortissement	1 332 325,86	1 224 368,05	-107 957,81
Cessions	0,00	0,00	0,00
Virement	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 533 983,70	1 421 579,13	-112 404,57

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 197 211,08 € correspondent au fond de compensation de la TVA. Ce dernier est en baisse de 4 446,76 € par rapport à l'exercice 2017.

Les opérations d'ordre passent, elles, de 1 332 325,86 € à 1 224 368,05 € suite à la baisse des dotations aux amortissements.

Au total, les recettes d'investissement sont en baisse de 112 404,57 €.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Parc départemental	1 121 494,02	902 065,24	-219 428,78
Administration générale	84 020,72	147 981,99	63 961,27
Budget et finances	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	84 020,72	147 981,99	63 961,27
INVESTISSEMENT REEL	1 205 514,74	1 050 047,23	-155 467,51
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 205 514,74	1 050 047,23	-155 467,51

D'un montant de 1 050 047,23 €, les dépenses d'investissement sont en baisse (- 155 467,51 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les achats d'investissement du Parc départemental concernent principalement l'achat de matériel et outillage technique lié à la réalisation de la mission du parc départemental (tracteurs épareuse, tractos pelle, camions, matériels de viabilité hivernale, de VL, fourgons d'interventions et véhicules sécurité viabilité). Ils sont en forte baisse cette année (- 219 428,78 €).

Le poste logistique et patrimoine d'un montant de 147 981,99 € porte sur des travaux de rénovation des bâtiments du Parc financés par une autorisation de programme votée et individualisée lors du vote du budget 2014.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2018 du budget annexe du parc départemental. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2018 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2018 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2018.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 08 avril 2019

Rapport d'activité 2018 : budget annexe de la structure accueil enfance
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2018 de la structure accueil enfance.

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2018

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A – Historique et missions

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au 14 novembre 2017, la S.A.E de l'Aude était composée de 2 unités d'internat, l'une située à Carcassonne et l'autre à Narbonne. Au regard de l'évolution des publics accueillis en termes de catégorie de population et de nombre, il a été nécessaire de réorganiser en 2017 la SAE en créant une nouvelle unité à Villeneuve Minervois. Cette réorganisation a été présentée au Comité Technique Paritaire du 14 Novembre 2017.

Ces trois unités sont des services non personnalisés du Département, rattachés à la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités, chargés d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités SAE sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La S.A.E assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes:

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des CMS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Non accompagnés (MNA).

Profil des mineurs accueillis :

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes «*privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*», ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements.

S'agissant d'accueils en urgence, la S.A.E est en première ligne dans leur prise en charge. En effet, le Département, du lieu où le jeune s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L223-2 du CASF. Il s'agit de la mise à l'abri. Cette période est mise à profit pour évaluer la situation du jeune et s'assurer en particulier de sa minorité et de son isolement sur le territoire français.

Dans l'affirmative, le Parquet est saisi. Celui-ci prononce alors une mesure d'ordonnance de placement provisoire et saisit le dispositif national d'accueil (plateforme PJJ) qui oriente le mineur dans un autre département ou bien le confiera au Département de l'Aude dans le cadre de l'assistance éducative selon une clé de répartition établie par décret. Si cette évaluation doit se poursuivre au-delà de 5 jours, une ordonnance Provisoire de Placement est sollicitée auprès du Parquet pour une durée de 8 jours. Dans le cas où la Plateforme nationale décide d'une orientation vers un autre Département, il appartient à la SAE d'assurer l'acheminement du mineur vers le département d'accueil.

Lorsque le mineur est confié au Département de l'Aude, après évaluation par un service relevant d'un autre département et orienté par le dispositif d'orientation de la cellule nationale (Plateforme nationale PJJ), le dossier est transféré au procureur de la République de Carcassonne qui saisit directement le Juge aux Affaires Familiales afin que la tutelle du mineur soit déferée au président du Conseil départemental de l'Aude. De fait, le chef de groupement ASE-MNA oriente sur le dispositif des établissements spécialisés du département avec qui il a passé une convention et si aucune solution n'est possible dans l'immédiat, le mineur est accueilli à la S.A.E afin de travailler et d'affiner un projet d'orientation dans les plus brefs délais.

En 2018, le dispositif d'Appel à Projet lancé en 2017 s'est totalement déployé :

- 30 places pour la mise à l'abri,
- 70 places pour les Mineurs Non Accompagnés confiés,
- 30 places pour les jeunes majeurs.

La Cellule MNA, rattachée à la Direction Enfance Famille, réalise toutes les évaluations des Mineurs Non Accompagnés recueillis.

L'observation et l'évaluation à la SAE :

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluri-professionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

L'orientation des mineurs à partir de la SAE :

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des CMS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

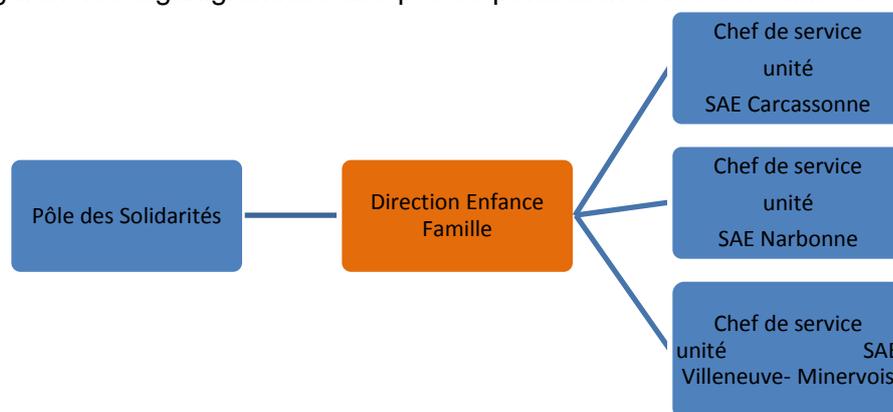
- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance

La Structure Accueil Enfance est organisée en trois unités gérées chacune par un chef de service, placées sous l'autorité hiérarchique de la Direction Enfance Famille qui assure, au sein du Pôle des Solidarités, les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

En annexe, figurent les organigrammes des postes permanents des trois unités.



Les modalités d'accueil :

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

Les capacités d'accueil :

La SAE est organisée en trois unités qui disposent respectivement d'une capacité d'accueil de 74 places en structures et de 65 places dans des lieux dits alternatifs (MJC, Hôtel,):

Narbonne : 12 places + 3 lits d'urgence
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Carcassonne : 15 places + 3 lits d'accueil d'urgence
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Villeneuve- Minervoises : 20 places
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Soit un total de 74 places en structures.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir, la SAE de l'Aude a dû, en 2018, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 12 places à la MJC et 7 places en Hôtels
Carcassonne : 24 places en Hôtel

Au total en 2018, la SAE a assuré ses missions à partir d'un total de **117 places**.

Les moyens humains :

La composition des 3 services se veut identique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service respectif. Les trois chefs de service restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

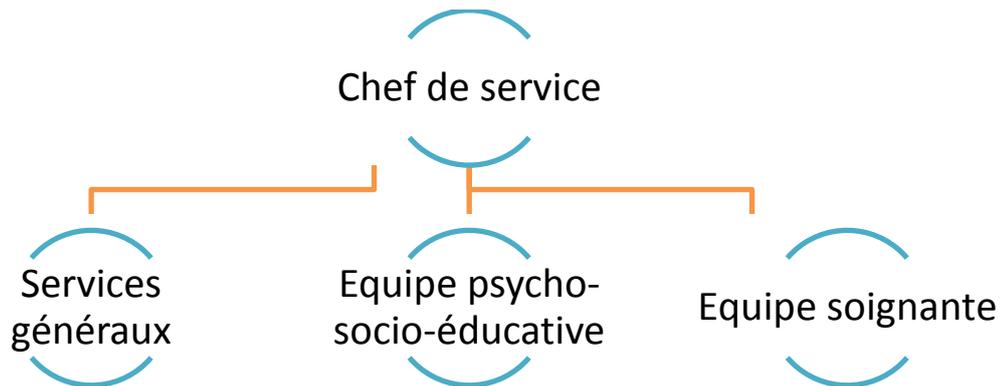
- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : coordinateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

Il est à noter que le nombre d'agents s'est stabilisé en 2018 pour répondre aux besoins de la SAE. Les recrutements qui se sont réalisés, l'ont été sur des postes non permanents.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Chaque service est organisé de façon identique



Un budget annexe.

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	BUDGET REALISE		Evolution %
	2017	2018	
Fonctionnement			
Dépenses	5 595 940,35	6 726 604,32	+ 20,20 %
Recettes	5 663 408,49	7 627 196,65	+ 34,68 %
Investissement			
Dépenses	2 433 172,72	110 349,01	- 95,46 %
Recettes	2 544 984,23	116 134,27	- 95,44 %

II – Les indicateurs sur l’activité 2018

Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2018 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l’Aude. Il s’élève à **27 790 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2018, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne 8 023
- Carcassonne 7 149
- Villeneuve Minervois 12 618

Le total de **27 790 journées** représente une baisse de *17 440 journées* par rapport à 2017 (**soit – 38,56%**). Pour rappel entre 2017 et 2018 le nombre de journées était en augmentation de + 178%.

Ainsi entre 2016 et 2017, l’activité de la SAE n’avait cessé d’augmenter en lien avec une augmentation régulière du nombre de placements ordonnés par les magistrats et un nombre croissant d’accueil de Mineurs Non Accompagnés. Or, à partir de 2018 et le déploiement de l’Appel à Projet MNA, le nombre de journées s’est stabilisé.

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l’article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenu pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

Pour 2018, ce prix de journée s’établit à **309,90 €** contre 272,69 € en 2017, 305,01 € en 2016 et 281,33 € en 2015.

Nombre de journées 2014	8 372
Nombre de journées 2015	9 077
Nombre de journées 2016	16 242
Nombre de journées 2017	45 230
Nombre de journée 2018	27 790
Moyenne 5 ans	21 342

Le nombre de mineurs accueillis :

784 mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2018.

Nombre de mineurs accueillis	2018
Carcassonne	113
Narbonne	177
Villeneuve Minervois	494
	784

Pour rappel ; en 2017 la SAE a accueilli 666 jeunes, soit une augmentation de 17,72% en 2018.

La durée des séjours :

1 jour à 72 heures	43 mineurs
4 jours à 2 mois révolus	181 mineurs
3 mois à 6 mois révolus	49 mineurs
+ 7 mois	17 mineurs

Pour rappel le projet de service prévoit une durée maximum de 3 mois.

La durée de séjours des MNA correspond à la durée d'évaluation et représente une moyenne de 26 jours.

Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 66 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai.

Les orientations :

Sur les 290 enfants pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et ayant séjourné à la SAE de l'Aude :

- 187 jeunes ont été orientés ; soit **64,48 %** des enfants accueillis.
- 64 enfants n'ont pu être orientés, soit 35,52 %. Nous comptons parmi eux, les fugueurs, les majeurs, les fins de prise en charge et ceux qui ont fait le choix de partir de nos services.
- 39 enfants restaient dans l'attente d'une orientation ; soit 13,45 % ;

Orientations	
Etablissements audois	69
Etablissements Hors départements	24
Lieux de vie	14
Famille d'accueil	20
Famille naturelle	60
sans orientation (fugueurs, majeurs, fin de prise en charge)	64
Dans l'attente d'une orientation	39
	290

Les orientations se travaillent soit pour un retour en famille naturelle, soit vers une famille d'accueil, soit vers un lieu de vie, soit vers un établissement d'accueil audois ou hors département.

III – Les mineurs accueillis

Il convient de rappeler que la S.A.E constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

La SAE accueille filles et garçons.

Filles	113	14,41%
Garçons	671	85,59%
<u>Total 2018</u>	784	

L'âge des enfants :

Initialement la SAE accueillait les enfants de 3 à 18 ans. Ce sont les Assistants Familiaux d'Urgence (AFU) qui sont en charge des enfants entre 0-3 ans, voire 0-6 ans. Toutefois, dans le cas où il existe une fratrie ou à défaut d'AFU disponible, les services de la SAE peuvent accueillir des enfants de moins de 6 ans.

Age des enfants accueillis en 2018	
de 0 à 3 ans	3
de 3 à 6 ans	13
de 7 à 9 ans	21
de 10 à 13 ans	47
de 14 à 16 ans	165
de 17 à 18 ans	40
> de 18 ans	4
Sans indication	1

Il est à noter que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.

L'âge des Mineurs Non Accompagnés, non intégrés aux présentes données, est dépendant de la déclaration de minorité et de l'évaluation effectuée.

Accueil des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A) :

Ci-dessous un tableau représentant cette évolution:

En 2018, **494 MNA** ont été accueillis en urgence par la SAE de l'Aude.

- Evolution des MNA accueillis :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
31	34	73	232	484	494

L'accueil des jeunes MNA représente une augmentation de + 2,07% entre 2017 et 2018 et de + 112,93 % entre 2016 et 2018.

Concernant l'évaluation, celle-ci était d'une durée moyenne de 10 jours au 31 décembre 2018. La durée moyenne de séjour jusqu'au départ du jeune était de 26 jours.

Au 31 décembre 2018, la durée moyenne d'une évaluation a été réduite de 28 jours par rapport au 31 décembre 2017 et la durée moyenne de séjour jusqu'au départ du jeune a été réduite de 52 jours.

La réduction du temps de l'évaluation et de la durée du séjour est à mettre en lien avec la création de la cellule évaluation, la structuration des nouveaux lieux d'accueil et de la procédure relative à la gestion du parcours du jeune.

- Statut des jeunes présents durant l'année :

	OPP AUDE	OPP Hors Dép.	Evaluations Majeurs	Départs volontaires
2013	21	3	7	0
2014	22	4	8	0
2015	47	20	3	3
2016	45	84	59	19
2017	75	148	101	94
2018	80	36	223	138

Après l'accueil à la SAE :

- 36 mineurs confiés à l'ASE ont été réorientés vers d'autres départements (via la plateforme nationale PJJ),
- 80 ont été confiés au Département de l'Aude. **La clé de répartition au plan national est de 0.49% pour notre Département.**
- 223 ont été évalués majeurs,
- 138 départs volontaires sont intervenus.

Conclusion

L'année 2018 a été marquée par la structuration du dispositif d'accueil des jeunes MNA.

Ainsi, de la mise à l'abri à partir d'un sas d'accueil d'urgence jusqu'à l'orientation vers un dispositif d'accompagnement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, la SAE a créé des étapes de prise en charge par des professionnels dans des lieux spécifiques.

L'objectif 2018 visant à permettre l'accueil des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre des OPP Parquet, des 72h a été atteint grâce à la structuration du dispositif MNA mais aussi à la qualité de l'accompagnement de sa mise en œuvre par les chefs de services et les professionnels.

Si cet objectif est atteint, nous constatons qu'aujourd'hui des problématiques se posent face à la diversité des publics accueillis relevant de dispositifs d'accompagnement ASE, ITEP, jeunes à besoins spécifiques, handicap, fratrie etc.

L'enjeu de 2018 a donc été de repenser le dispositif ASE et de permettre à la SAE de répondre à ses missions d'accueil d'urgence dont le temps d'accueil ne devrait pas excéder 3 mois.

Pour cela, il a été nécessaire d'agir avec l'ensemble des partenaires relevant de l'ASE, qu'ils interviennent en amont et en aval du temps d'accueil à la SAE.

Le 21 décembre 2018, le CTP a présenté les bases d'une future organisation de la SAE visant à déléguer une partie de la mise à l'abri des jeunes MNA via l'Appel à Projet lancé le 7 Janvier 2019 et à renforcer le dispositif ASE dans la mise en œuvre de ses 3 missions (accueil, évaluation, hébergement-orientation).

Un accompagnement par la DRH sera mis en place pour suivre la globalité de la réorganisation visant à créer une structure composée de postes permanents.

L'organisation et le temps de travail posés en CTP du 13 Juillet 2018 seront par ailleurs suivis par les cadres via un logiciel « Temps de travail » en cours de paramétrage.

L'ensemble de ces dispositions seront inscrites dans le projet de service qui devra décliner les missions, les ressources, les outils, les publics accueillis, les modalités d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement et d'orientation.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Structure Accueil Enfance - Unité de Carcassonne

Chef de Service	A 1 poste cadre socio-éducatif
<i>Equipe psycho-éducative</i>	
Accueil - observation Evaluation - Projets individualisés	B 11 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives - Liens avec les Centres Médico-Sociaux et partenaires extérieurs	B 1 poste assistant socio-éducatif
Suivi des jeunes placés	A 1 poste psychologue
<i>Services Généraux</i>	
Gestionnaire financier Secrétariat SAE	C 1 poste rédacteur B 1 poste rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C 4 postes veilleurs de nuit A 1 poste d'infirmière C 1 poste maîtresse de maison C 1 poste Aide-soignante
	23 postes permanents
Total	

Structure Accueil Enfance - Unité de Narbonne

Chef de Service	A 1 poste cadre socio-éducatif
<i>Equipe psycho-éducative</i>	
Accueil - observation Evaluation - Projets individualisés	B 20 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives - Liens avec Centres Médico-Sociaux et partenaires extérieurs	B 1 poste conseillers socio-éducatifs
Suivi des jeunes placés	A 1 poste psychologue
<i>Services Généraux</i>	
Secrétariat SAE	B 1 poste Rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C 4 postes veilleurs de nuit C 1 poste maîtresse de maison A 1 poste d'infirmière
total	30 postes permanents

Structure Accueil Enfance - Unité de Villeneuve Minervois

Chef de Service

A 1 poste cadre socio-éducatif

Equipe psycho-éducative

Accueil - observation
Evaluation - Projets individualisés

B 12 postes éducateurs spécialisés

Suivi des jeunes placés

A 1 poste psychologue

Services Généraux

Secrétariat SAE

C 1 poste secrétaire collaborateur

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)

C 3 postes veilleurs de nuit

C 1 poste maîtresse de maison

A 1 poste d'infirmier

total

20 postes

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Arrêté des comptes du Département pour 2018 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2018,

Vu le compte de gestion 2018 présenté par le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 présentant le rapport d'activité 2018 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2018.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2018, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance voté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif traduit l'impact budgétaire pour la collectivité des frais de structure (capacité d'accueil, personnel...) et des frais de prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2018 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2018, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

- En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 6 836 953,33 € et le montant des recettes à 7 743 330,92 € soit un solde positif sur l'exercice de 906 377,59 €.

- En intégrant le résultat antérieur, le budget de la structure accueil enfance présente un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 1 325 586,88 € ainsi que sur la section d'investissement pour 5 785,26 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Exploitation	6 726 604,32	7 627 196,65	900 592,33	424 994,55	1 325 586,88
Investissement	110 349,01	116 134,27	5 785,26		5 785,26
Total	6 836 953,33	7 743 330,92	906 377,59	424 994,55	1 331 372,14

2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Enfance Famille	5 634 482,49	7 568 952,92	1 934 470,43
Dotation	5 129 106,34	6 870 669,45	1 741 563,11
Activité de la SAE	505 376,15	698 283,47	192 907,32
Administration générale	26 949,76	49 599,73	22 649,97
Ressources humaines	23 339,04	37 784,92	14 445,88
Budget et finances	3 610,72	11 814,81	8 204,09
EXPLOITATION REEL	5 661 432,25	7 618 552,65	1 957 120,40
Opérations d'ordre	1 976,24	8 644,00	6 667,76
TOTAL RECETTES D' EXPLOITATION	5 663 408,49	7 627 196,65	1 963 788,16

Les recettes réelles d'exploitation d'un montant total de 7 618 552,65 € progressent de 1,96 M€ par rapport à 2017 (contre 2,92 M€ en 2016). Elles concernent essentiellement la dotation globale versée par le Département qui a augmenté de 1,7 M€ par rapport à l'année précédente, pour absorber le maintien d'activité liée à la prise en charge des jeunes mineurs. Elle représente 90 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres recettes proviennent de la participation forfaitaire de l'Etat pour l'évaluation des mineurs non accompagnés, soit 0,37 M€ contre 0,35 M€ en 2017. Ce forfait de 250 € par journée d'évaluation, et plafonné à 5 jours, est bien en-deçà du coût des MNA pour la collectivité. Cette évolution de 0,02 M€ suit l'augmentation du nombre des mineurs accueillis. Les remboursements de frais par les autres départements sont en progression, ils s'élèvent à 0,32 M€ soit + 0,16 M€ par rapport à 2017. Le financement des chèques-déjeuners, également en progression, alimente la section dans une moindre mesure (0,04 M€). Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses de fonctionnement s'élève à 10 689 € soit + 0,007 M€ par rapport à 2017.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Enfance Famille	1 554 248,87	1 419 186,07	-135 062,80
Administration générale	3 892 082,53	5 227 327,92	1 335 245,39
Ressources humaines	3 695 104,37	4 931 201,65	1 236 097,28
Systèmes d'information et télécommunications	16 015,21	10 309,90	-5 705,31
Logistique et patrimoine	180 962,95	282 354,65	101 391,70
EXPLOITATION REEL	5 446 331,40	6 646 513,99	1 200 182,59
Opérations d'ordre : Amortissements	149 608,95	80 090,33	-69 518,62
TOTAL DEPENSES D' EXPLOITATION	5 595 940,35	6 726 604,32	1 130 663,97

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à hauteur de 6 646 513,99 €, soit une progression de 1,2 M€. Le rythme de cette progression est ralenti car en 2017, elle s'élevait à 2,86 M€. Elles sont relatives aux :

- dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis qui diminuent légèrement (- 0,14M€), passant de 1,55 M€ à 1,42 M€, en raison d'un moindre recours aux prestations d'alimentation extérieure (- 0,1M€) et d'une diminution du poste des locations immobilières (- 0,06 M€) du fait de l'ouverture de la troisième structure à Villeneuve Minervois en fin d'année 2017.
- frais liés au fonctionnement général (5,23 M€). l'ouverture de la troisième structure SAE à Villeneuve Minervois a impacté les crédits relatifs aux ressources humaines (4,93 M€) en forte progression (+ 1,24 M€) avec les derniers recrutements intervenus fin 2017 mais qui sont comptés en année pleine sur 2018. Les dépenses relatives au patrimoine (0,28 M€) augmentent également (+ 0,1 M€) du fait de la nouvelle structure. Ces dépenses correspondent à l'entretien des bâtiments et aux fluides.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00
F.C.T.V.A.	17 163,40	36 043,94	18 880,54
Enfance Famille	166 741,92	0,00	-166 741,92
Subvention d'équilibre	166 741,92	0,00	-166 741,92
INVESTISSEMENT REEL	183 905,32	36 043,94	-147 861,38
Opérations d'ordre	2 361 078,91	80 090,33	-2 280 988,58
Affectation des biens et des amortissements	2 211 469,96		-2 211 469,96
Amortissements	149 608,95	80 090,33	-69 518,62
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 544 984,23	116 134,27	-2 428 849,96

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 36 043,94 €. La structure accueil enfance a bénéficié du fonds de compensation de la T.V.A. pour ce même montant en progression par rapport à l'année dernière de 0,02 M€.

Aucune subvention n'a été versée à partir du budget principal, contrairement à 2017 où elle s'est élevée à 166 741,92 €.

- Les dépenses 2018 :

	CA 2017	CA 2018	EVOL°
Administration générale	219 726,52	101 705,01	-118 021,51
Logistique et patrimoine	219 726,52	101 705,01	-118 021,51
INVESTISSEMENT REEL	219 726,52	101 705,01	-118 021,51
Opérations d'ordre	2 213 446,20	8 644,00	-2 204 802,20
Affectation des biens et des amortissements	2 211 469,96	0,00	-2 211 469,96
Autres opérations d'ordre	1 976,24	8 644,00	6 667,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 433 172,72	110 349,01	-2 322 823,71

D'un montant de 101 705,01 €, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 0,12 M€. La diminution correspond principalement à l'absence d'acquisition de véhicules en 2018 (- 0,11 M€). Ces derniers ont été acquis en 2017. Les achats de mobilier ont été doublé pour s'établir à 0,04 M€ pour aménager notamment la SAE de Villeneuve minervois. Les travaux d'aménagement des locaux se sont élevés à 0,06 M€ en baisse de 0,02 M€.

Les opérations d'ordre sont en forte diminution (- 2,2 M€). En effet, en 2017 a été réalisé le transfert des biens, et de leurs amortissements, du budget principal vers le budget annexe de la SAE, pour un montant de 2,21 M€ qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2018 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le payeur Départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2018 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2018 du payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2018.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
 Commission ressources

Session du 08 avril 2019
Affectation du résultat 2018 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs (modifiée),

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E04	106 - 001/001/01 - 01				10 226 084,99	
Total								10 226 084,99	

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				64 547 315,08	
Total								64 547 315,08	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2018** tel qu'il ressort du **compte administratif 2018** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2018 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	14 475 327,99 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	50 071 987,09 €
Résultat à affecter :	<u>64 547 315,08 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2017 s'établissait à 75 392 267,76 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	20 344 195,68 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	30 570 280,67 €
Solde d'exécution 2018 (D001) :	<u>10 226 084,99 €</u>

En intégrant les restes à réaliser, soit 10,25 M€ en recettes, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais un solde positif de 23 915,01 €.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 64 547 315,08 € en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif)

- inscription de 10 226 084,99 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 08 avril 2019 Affectation du résultat 2018 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	108 - 001 001 921				24 743,47	
Total								24 743,47	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2018 tel qu'il ressort du compte administratif 2018 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2018 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2017 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	10 198,00 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	14 545,47 €
- Restes à réaliser 2018.....	0,00 €
Excédent d'investissement :	<u>24 743,47 €</u>

LA PROPOSITION :

Je vous propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 24 743,47 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

Le Président du Conseil Départemental

André Viola

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 08 avril 2019 Affectation du résultat 2018 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E01	108 - 001 001 921				28 907,49	
Total								28 907,49	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2018 tel qu'il ressort du compte administratif 2018 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2018 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif)	184,00 €
- Résultats antérieurs (déficit)	- 184,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2017 s'établissait à - 184,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif)	18 996,24 €
- Résultats antérieurs (excédent)	9 911,25 €
- Restes à réaliser 2018	0,00 €
Excédent d'investissement :	<u>28 907,49 €</u>

LA PROPOSITION :

Je vous propose d'inscrire les résultats de la manière suivante :

- inscription de 28 907,49 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

Le Président du Conseil Départemental

André Viola

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service Préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 08 avril 2019 Affectation du résultat 2018 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives de budget 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K221O002	K210E03	107 - 001/001/621-621				3 052 383,63	
Total								3 052 383,63	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2018 tel qu'ils ressortent du compte administratif 2018 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2018 concernant le budget annexe du parc départemental a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice.....	0,00 €
- Résultats antérieurs.....	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2017 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	371 531,90 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	2 680 851,73 €
- Restes à réaliser 2018.....	0,00 €
Excédent d'investissement :	<u>3 052 383,63 €</u>
<u>RELIQUAT A AFFECTER</u>	0,00 €

LA PROPOSITION :

Je vous propose d'affecter les résultats du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier de la manière suivante :

- inscription de 3 052 383,63€ en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
 Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Affectation du résultat 2018 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 présentant le rapport d'activité 2018 de la structure accueil enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O002	K20136E04	1901 - 002/002/01-01				1 325 586,88	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O003	K206E02	1900 - 001/001/01-01				5 785,26	
Total								1 331 372,14	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Le compte administratif 2018 du budget annexe de la structure accueil enfance a fait apparaître les résultats suivants :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Exploitation	6 726 604,32	7 627 196,65	900 592,33	424 994,55	1 325 586,88
Investissement	110 349,01	116 134,27	5 785,26		5 785,26
Total	6 836 953,33	7 743 330,92	906 377,59	424 994,55	1 331 372,14

Il convient donc d'affecter l'excédent d'exploitation 2018 d'un montant de 1 325 586,88 € ainsi que l'excédent d'investissement pour un montant de 5 785,26 €.

Au regard des charges et des recettes prévisionnelles pour 2019 du budget annexe de la SAE, je vous propose d'affecter ces 1 325 586,88 € à la réduction des charges d'exploitation 2019 au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles et 5 785,26 € à la réduction des charges d'investissement 2019.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 1 325 586,88 € en excédent affecté à l'exploitation (R002).
- inscription de 5 785,26 € en solde positif d'exécution de la section d'investissement (R001).

Le Président du Conseil départemental,

André Viola